



CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

20 Rapport
annuel
11

**@Erdre
& Gesvres**



SOMMAIRE ▾

P.03 EDITO • PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

P.04 LES CHIFFRES DU RECENSEMENT

P.05 UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF

**P.08 L'AGENDA 21 D'ERDRE & GESVRES,
UN PROJET EN MUTATION...**

P.09 UN TERRITOIRE EN ACTION

Présentation des axes majeurs

**Aller vers une occupation de l'espace maîtrisé
et assurer la mise en valeur du cadre de vie**

P.10 Aménagement de l'espace

P.12 L'eau et les milieux aquatiques

P.14 La gestion de nos déchets

Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique

P.16 Le développement économique

P.18 Soutenir la dynamique de l'emploi

P.20 Destination touristique

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

P.21 La mutualisation

P.22 L'Habitat

P.24 Transport et mobilité

P.26 Handicap: l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

P.27 L'action culturelle

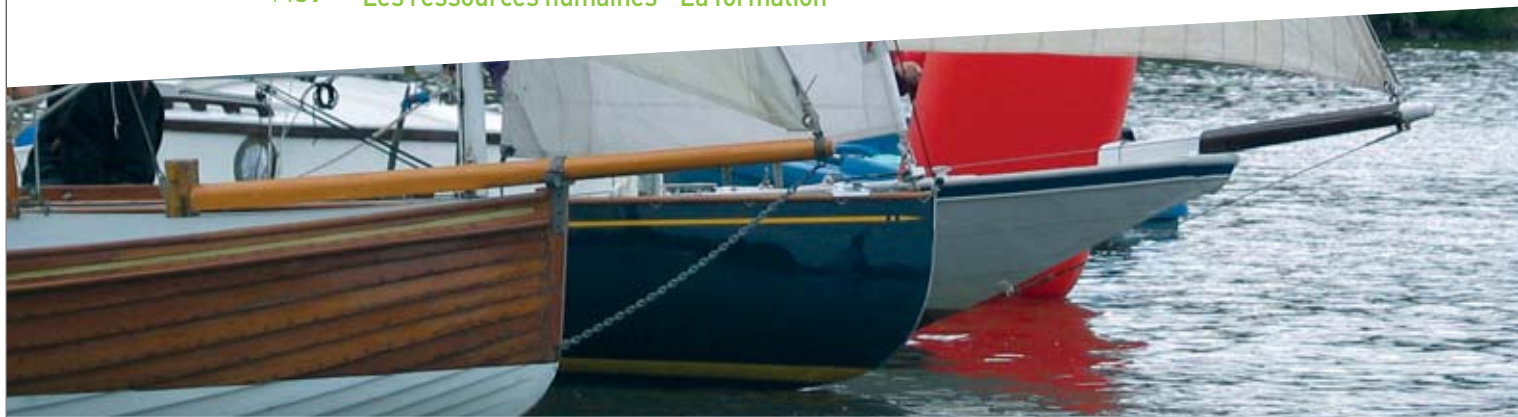
P.28 Le sport

P.30 Le CLIC accompagne les personnes âgées et leur famille

P.32 Les partenariats financiers au service du projet de Territoire

P.33 Les finances

P.37 Les ressources humaines - La formation





EDITORIAL


Jean GOISET • Président de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

↳ Le rapport d'activité est un document important pour la Communauté de Communes puisqu'il reprend les grandes actions menées par la collectivité sur l'année écoulée pour les présenter aux élus et aux habitants d'Erdre & Gesvres.

Notre territoire est plus que jamais en mouvement et vous le constaterez à la lecture de ce rapport. Notre projet de territoire poursuit sa mise en place, il se concrétise chaque année un peu plus et les premiers effets de nos politiques continuent à se faire sentir sur le front du logement, du développement économique, des aménagements, des services. Je tiens à souligner l'engagement des élus et des agents qui traduisent en actions, les grands axes de notre politique de développement. La diversité et la richesse des projets menés montrent l'investissement de tous au service de notre territoire et de ses habitants.

Entreprenante, novatrice et de proximité, voici ce qui, à mon sens, a caractérisé notre action durant l'année 2011. Entreprenante car elle a vu le lancement du projet ambitieux des équipements aquatiques dont les travaux commenceront dès 2012 pour le premier à Nort-sur-Erdre. Dans le même temps, le second entrera dans sa phase d'études. 2011, c'est également le lancement d'une nouvelle politique déchets, l'extension et la création des parcs d'activités qui ont permis d'accueillir des entreprises et de créer de l'emploi, l'élaboration d'un schéma directeur de liaisons douces, le lancement des réflexions sur l'accessibilité des établissements recevant du public, l'écriture d'un projet culturel, et bien d'autres projets que je vous invite à découvrir au fil de ce rapport annuel.

2011 est une année novatrice, en particulier, dans la manière dont nous avons conçu notre action. De nouvelles formes de collaboration avec les communes ont été mises en œuvre avec une volonté d'accroître cette coopération garantissant la force du bloc communes-Communauté de Communes, l'essence même des intercommunalités. La restauration du Port La rivière à Petit Mars, les études sur l'aménagement des pôles structurants d'Erdre & Gesvres à Nort-sur-Erdre et Treillères-Grandchamps-des-Fontaines, l'inventaire des zones humides et des cours d'eau, la solidarité financière, l'Agenda 21, autant d'exemples où les synergies entre les collectivités d'Erdre & Gesvres se sont révélées être de véritables atouts pour le développement de notre territoire.

En 2011, la Communauté de Communes a été reconnue par tous comme une structure de proximité, intervenant au quotidien dans la vie des habitants. Les débats sur la politique déchets ont révélé ces liens étroits qui unissent la Communauté de Communes à ses habitants. L'intérêt porté sur la redevance incitative par les habitants a permis plus largement de faire connaître et d'expliquer notre action en matière de déchets certes, mais aussi, sur les services, le fonctionnement, les compétences et les actions de la Communauté de Communes.

Nous avons entamé un vrai dialogue avec les usagers sur ce sujet sensible qui se poursuivra en 2012. Je crois que cela marquera un tournant en matière de concertation et d'échanges avec toutes les forces vives du territoire : habitants, entreprises, associations, collectivités.

Dans chaque action qui vous est présentée dans ce rapport, vous constaterez qu'un point d'honneur a été mis sur l'information, la participation et la concertation. Je souhaite que l'engagement des habitants sur la politique déchets se fasse également sur tous les grands projets que nous menons. Le débat, l'échange, la discussion nous rassemblent et enrichissent nos actions. C'est tout le sens que je donne à une action de proximité, travailler pour les habitants, avec eux, afin de préparer l'avenir de notre territoire.

Bonne lecture à tous !

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

→ Erdre & Gesvres en chiffres

- **Population : 53 464 habitants** au 1^{er} janvier 2011 (+ 21.5 % depuis 1999)
- **Superficie : 501 km²**
- **Surface agricole utile : 400 km²**, soit 80% du territoire
- **Superficie des zones humides : 9 269 hectares** (soit 18% de la surface totale)
- **Habitat : 19 381 logements** (dont près de 450 logements neufs construits chaque année)
- **Économie : plus de 1 900 entreprises / 11 545 emplois** (Source Insee 2006)

Combien sommes-nous sur Erdre & Gesvres ?

Chaque année, la Communauté de Communes organise les enquêtes de recensement sur son territoire. En 2011, le recensement de la population a été réalisé sur les communes de Casson, Notre-Dame-des-Landes, Les Touches et Vigneux-de-Bretagne. Une enquête sur la famille et le logement a été menée en parallèle des enquêtes de recensement. Elle permet de suivre l'évolution des structures familiales en complétant les résultats du recensement d'informations sur des thèmes comme le PACS, la garde des jeunes enfants ou les familles recomposées, etc. Cette enquête a concerné près de 1 400 foyers soumis au recensement classique.

Les chiffres du recensement 2011 :

- 4 communes
- 4 500 logements concernés
- 19 agents recrutés

Le planning des prochains recensements annuels :

- 2012 : Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre, Petit Mars
- 2013 : Sucé-sur-Erdre, Treillières
- 2014 : Saint-Mars-du-Désert

Selon l'INSEE, le territoire d'Erdre & Gesvres comptait 53 464 habitants au 1^{er} janvier 2012. Chaque année, la population d'Erdre & Gesvres augmente de plus de 900 habitants par an (929 entre 2010 et 2011, 970 entre 2011 et 2012).

Evolution de la population sur Erdre & Gesvres, par commune

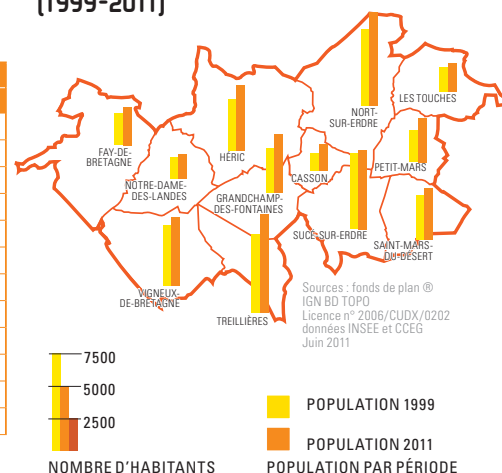
La population d'Erdre & Gesvres est en constante augmentation depuis 1999.

	Nombre d'habitants				Evolution 1999 - 2012	
	1999	01/01/2009	01/01/2011	01/01/2012	Effectif	% annuel
CASSON	1 319	2012	2045	2067	748	4,98%
FAY-DE-BRETAGNE	2 491	2877	3019	3125	634	2,17%
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	3 464	4225	4553	4666	1 202	3,08%
HERIC	3 990	4813	5056	5166	1 176	2,67%
NORT-SUR-ERDRE	5 881	7031	7252	7587	1 706	2,35%
NOTRE-DAME-DES-LANDES	1 650	1839	1892	1933	283	1,54%
PETIT-MARS	2 438	3269	3419	3433	995	3,83%
SAINT-MARS-DU-DESERT	3 407	3985	4003	4011	604	1,81%
SUCÉ-SUR-ERDRE	5 868	6111	6172	6186	318	0,56%
LES TOUCHES	1 948	2071	2198	2233	285	1,34%
TREILLIERES	6 032	7258	7606	7695	1 663	2,61%
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	4 712	5165	5279	5362	650	1,27%
CCEG	43 200	50656	52494	53464	10 264	

Toutes les communes sont concernées par cette croissance démographique mais à des rythmes différents. En effet, chaque année, la commune de Casson enregistre une forte augmentation (4.98% en moyenne chaque année). Elle reste importante sur les communes de Petit-Mars, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Treillières et Fay-de-Bretagne (entre 2% et 3% d'évolution chaque année). Les communes de Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Les Touches et Notre-Dame-des-Landes voient leurs populations évoluer de manière moins significative (moins de 2% d'évolution chaque année).



l'Évolution de la population (1999-2011)





LA REPRÉSENTATION DES CITOYENS PAR LES ÉLUS

→ Le Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté est composé de 43 membres titulaires et de 24 membres suppléants. Les élus sont issus des conseils municipaux des communes. Le nombre d'élus pour chaque commune est déterminé de façon équilibrée en fonction du nombre d'habitants :

- **3 titulaires et 2 suppléants** pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- **4 titulaires et 2 suppléants** pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Son rôle :

Prendre les décisions importantes concernant les orientations, les projets et le fonctionnement de la collectivité. Il vote le budget en recettes et en dépenses.

→ Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est constitué de 12 membres (1 membre par commune, chaque commune ayant une seule voix délibérative). Les membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté. Il est présidé par Jean GOISET, Maire de Nort-sur-Erdre, et compte 11 vice-présidents qui assurent la présidence d'une commission de travail.

Son rôle:

Préparer les délibérations, exécuter les décisions du Conseil.
Assurer le fonctionnement courant de la Communauté de Communes.

→ Les réunions plénières des conseillers municipaux d'Erdre & Gesvres

Des réunions regroupant tous les élus des 12 communes sont programmées au moins une fois par an. L'objectif de cette réunion est d'apporter des éléments d'informations concernant les projets majeurs liés au développement du territoire et ayant des incidences directes sur les politiques communales. Cette assemblée est également un espace d'échanges et de débats orientant la politique et les actions de la Communauté de Communes.

En 2011, l'assemblée plénière des élus du territoire d'Erdre & Gesvres s'est réunie 2 fois. Les deux thèmes abordés durant cette réunion :

- **Les enjeux de réforme territoriale et de la réforme fiscale**
- **Développement Durable et l'Agenda 21**
- **La transformation du Syndicat Mixte du SCOT en Pôle métropolitain**

→ Les commissions, un outil qui alimente la réflexion...

Placées sous la responsabilité d'un Vice-président, les commissions sont spécialisées selon les compétences de la Communauté de Communes. Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux qui se réunissent pour travailler à de nouveaux projets ou émettre des avis qui sont ensuite proposés en Bureau et/ou en Conseil communautaire. Lieux d'information, de débat et de proposition, elles alimentent et enrichissent les réflexions sur la mise en œuvre des compétences de la Communauté de Communes.

Les commissions en 2011

- | | |
|---|--|
| → Aménagement de l'espace | → Habitat |
| → Culture • Animation territoriale | → Infrastructures |
| → Développement durable | → Services Environnement |
| → Services Économie • Emploi • Tourisme | → Services Action solidaire et sociale |
| → Finances • Ressources Humaines • Moyens | → Services Enfance Jeunesse Transports |
| | → Travaux et Électrification |

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

s'est réuni **9 fois** en 2011
en séances ordinaires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il s'est réuni **22 fois** en 2011.

DE NOUVEAUX ÉLUS EN 2011

NOTRE-DAME-DES-LANDES

Saïda DE CARGOUET, déléguée titulaire démissionnaire a été remplacée par Ronan LE LAYEC

SUCÉ-SUR-ERDRE

Marie-Clet DESDEVISES, déléguée titulaire démissionnaire a été remplacée par Didier BERTIN

TREILLIERES

Pierre-Yves LE FLOCH, délégué suppléant démissionnaire a été remplacé par Claude LEGENDRE

NORT-SUR-ERDRE

Yolande VAUX, déléguée suppléante démissionnaire a été remplacée par Benoit VERCELLETTO

VIGNEUX-DE-BRETAGNE

Martine BAUD, déléguée suppléante démissionnaire a été remplacée par Franck BÉZIER



LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES HABITANTS

→ Le Conseil de développement Erdre & Gesvres

Depuis fin 2006, date de sa création, l'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » participe activement à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres. En réunissant les acteurs de la société civile (habitants, représentants associatifs, acteurs économiques et socioprofessionnels...) le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de développement donne l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de devenir acteur du développement du territoire et de participer au débat public.

L'année 2011 aura été marquée par :

- La production d'un avis en mars 2011 sur le projet de Schéma de secteur d'Erdre et Gesvres arrêté
- Rédaction de deux contributions au débat pour le Conseil Communautaire :
 - Le référentiel départemental de la mobilité du Conseil général
 - Inventaire des actions à engager pour accompagner notre territoire dans l'accueil de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes
- La poursuite des travaux des groupes de travail Déplacement et mobilité durable et Agenda 21 territorial
- Le lancement du groupe de travail Culture en mai 2011
- L'organisation des rendez-vous citoyens du territoire :
 - Soirée-débat sur le Grenelle de l'environnement en février 2011
 - Soirée ciné-débat sur les indicateurs de richesse en avril 2011
 - Conférence-débat sur les moulins à vent et le patrimoine de pays en octobre 2011
- La participation à plusieurs instances de la CCEG :
 - Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées
 - Commission Développement Durable
 - Comité de pilotage du schéma des liaisons douces,
 - Comité de pilotage « guide de l'habitat »,
- La participation aux 4 ateliers organisés par le Conseil général pour accompagner les territoires dans l'accueil de l'aéroport
- La communication interne et externe : élaboration de quatre lettres d'information, réalisation d'articles pour les bulletins municipaux et le magazine intercommunal, affiches, etc.



LES ORGANES CONSULTATIFS

La Communauté de Communes s'attache à impliquer un grand nombre d'acteurs autour de ses projets afin de répondre au mieux aux attentes de la population et développer une forme de démocratie participative de proximité sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Placer les citoyens au cœur des politiques publiques constitue un engagement de la Communauté de Communes, inscrit notamment dans les objectifs définis dans l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.



→ La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes. Concrètement, cela concerne la compétence déchets et l'assainissement non collectif. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions conduit à l'élaboration d'avis portés à la connaissance du Conseil de Communauté qui peut ainsi orienter ses décisions. Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. En 2011, la CCSPL a pris connaissance des rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'élimination des déchets.

→ La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

La CIAPH a été mise en place en décembre 2008 par délibération du Conseil de Communauté. Elle a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire. La commission est composée de 3 collèges, élus, membres d'association et du Conseil de Développement Erdre & Gesvres.

La CIAPH dispose d'un rôle consultatif et est un espace d'échanges, d'information et de veille sur lequel les communes peuvent compter pour la mise en accessibilité de leurs espaces. En 2011, elle a poursuivi son travail auprès des communes pour l'élaboration des plans d'action des Plans de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE). Elle a également organisé la communication des réunions publiques pour présenter les PAVE aux habitants. Enfin, la CIAPH a structuré la réflexion sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public en créant notamment une sous-commission dédiée.

→ L'Association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres

Composée d'agriculteurs du territoire, l'association est devenue un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. Elle travaille en lien direct avec les élus pour apporter une vision de terrain et permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture. En 2011, l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres a œuvré pour la mise en place de l'opération « repas local » dans les restaurations collectives et poursuit son action aux côtés de la Communauté de Communes pour développer cette opération dans la durée. Elle a également participé aux actions en cours sur le programme de réhabilitation des friches, la mise en place d'une filière bois-énergie et la protection des espaces agro-naturels.

→ Les réunions publiques et les rencontres avec les habitants

Les réunions publiques sont des étapes essentielles pour contribuer à une large participation des citoyens dans les projets engagés par la Communauté de Communes. Un lien direct et interactif avec les habitants pour qu'ils puissent contribuer et participer à la vie du territoire.

Restitution des inventaires de zones humides et des cours d'eau, présentation des Plans de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics, voici quelques exemples de réunions publiques organisées en 2011.

Plusieurs rencontres avec les habitants ont été organisées sur l'année 2011 en particulier sur l'Agenda 21, avec des ateliers et des échanges sur les grandes orientations en faveur du développement durable. Des permanences avec les élus d'Erdre & Gesvres se sont tenues pour accompagner le lancement de la Trivolution avec pour objectif d'informer sur les nouvelles dispositions concernant la gestion des déchets et les évolutions du mode de facturation.



L'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres, un projet en mutation...



Les élus de la CCEG et des communes membres ont souhaité faire évoluer le projet d'Agenda 21 communautaire en Agenda 21 territorial afin qu'il constitue la feuille de route en matière de développement durable pour l'ensemble du territoire d'Erdre & Gesvres. Cet engagement dans un Agenda 21 territorial a été pris officiellement le 20 avril 2011 par la CCEG puis par les 12 communes.

L'instance de pilotage du projet Agenda 21 a été modifiée pour contenir en son sein deux élus par commune et deux représentants du groupe Agenda 21 du conseil de développement. Un réseau d'agents référents Agenda 21 a été constitué en juin 2011, comportant un agent par service de la CCEG et un agent par Commune. Il s'est réuni quatre fois en 2011 depuis son lancement (deux fois avec uniquement les référents communaux et deux fois avec les référents communaux et CCEG).

UNE DÉMARCHE RÉSOLUMENT PARTICIPATIVE

La démarche poursuivie se veut résolument participative. Pour cela, un certain nombre d'actions ont été menées au cours de l'année 2011 :

- Une enquête auprès des habitants pour connaître leurs pratiques et attentes en matière de développement (réalisée par Science Com).
- Une communication large auprès du grand public sur la démarche Agenda 21 engagée, dans le cadre de publications communautaires et municipales et par l'organisation d'une réunion publique d'information le 29 septembre 2011.
- Une communication plus ciblée auprès des associations et des entreprises à travers un courrier.

Afin de rendre cette démarche plus lisible, une identité visuelle Agenda 21 territorial a été réalisée en 2011 par un prestataire extérieur. Cette identité visuelle comprend une signature « ensemble et maintenant pour demain » et un logo déclinable par commune.

La phase de diagnostic Agenda 21 s'est achevée à la fin de l'année 2011. Pour le réaliser, un état des lieux des actions menées au sein de la CCEG et au sein des différentes communes a été réalisé pendant l'année 2011. D'autres éléments ont été utilisés :

- Une étude documentaire des données d'observation et documents d'orientation stratégique
- La prise en compte des enjeux identifiés par les commissions de la CCEG lors d'un travail effectué en 2010
- La prise en compte des conclusions des ateliers internes Agenda 21 qui ont eu lieu en 2010
- Les résultats de l'enquête habitants menée par Science Com

Ce diagnostic a été partagé avec les élus lors d'un Séminaire organisé le 2 décembre 2011. Ce Séminaire a permis de réfléchir aux orientations stratégiques de l'Agenda 21 territorial.

Le groupe Agenda 21 du Conseil de développement est associé tout au long de la démarche. Il s'est réuni 9 fois durant l'année 2011. Un appel à participation a permis de l'étoffer. Ce groupe compte aujourd'hui une vingtaine de membres. Il donnera son avis sur les propositions d'orientations stratégiques (enjeux et objectifs généraux) et sur le plan d'actions.

2012, L'ANNÉE DE LA CONCERTATION

Les orientations stratégiques proposées par les élus lors du séminaire du 2 décembre vont s'enrichir à travers un processus de concertation auprès de multiples acteurs : les habitants, les communes, les commissions CCEG, les agents référents Agenda 21, le groupe Agenda 21 du conseil de développement. Puis elles seront soumises à l'expertise du Comité 21 et de la DDTM. Un second Séminaire en juin 2012 a permis de les valider. Viendra alors l'étape de l'élaboration des plans d'actions, qui s'effectuera également sur un mode participatif.



Un territoire en action

Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale suite au regroupement intercommunal opéré début 2002.

La stratégie de développement de territoire s'articule autour de 3 axes majeurs :

AXE



1

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie en travaillant sur :

- L'aménagement de l'espace
- L'eau et les milieux aquatiques
- La gestion de nos déchets

AXE



2

Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique en :

- Assurant le développement économique
- Soutenant la dynamique de l'emploi
- Le tourisme

AXE



3

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services dans le secteur :

- De la mutualisation de services entre les 13 collectivités (CEG et communes)
- L'habitat
- Des transports et de la mobilité
- De l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- De l'action culturelle
- Sportif
- Social avec le Centre Local d'Information et de Coordination

L'action communautaire en 2011,
qui s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Projet de Territoire,
est analysée au regard de ces 3 objectifs.



Nous connaissons une forte croissance démographique qui se traduit par une pression urbaine très importante. Notre défi est d'anticiper ces évolutions en maîtrisant l'occupation de nos espaces dans le souci de préserver notre environnement et la qualité de vie de nos habitants. Un défi d'autant plus important que notre territoire va connaître des évolutions majeures dans les prochaines années.

ERDRE & GESVRES A SON SCHÉMA DE SECTEUR !

Agriculture, habitat, environnement, transport, aménagement de l'espace, développement économique... Toutes ces thématiques sont abordées dans le Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres qui fixe, pour les 15-20 ans à venir, les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire. Un document de référence qui a été approuvé par le Conseil de Communauté en décembre 2011 après une ultime étape, celle de la concertation avec les habitants et les personnes publiques associées (État, collectivités limitrophes, partenaires institutionnels, Chambres consulaires...). Le Schéma de secteur est désormais opérationnel et ses orientations seront déclinées sur les projets et les politiques lancés par la Communauté de Communes et les Communes via les Plan Locaux d'Urbanisme. Rappelons que le Schéma de secteur devait lui-même décliner et préciser les grands axes contenus dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la métropole Nantes-Saint-Nazaire. En respectant ce cadre, il présente de façon plus détaillée le propre projet de développement d'Erdre & Gesvres pour demain. Aujourd'hui, que ce soit à l'échelon métropolitain, intercommunal ou communal, une feuille de route cohérente a été dressée pour un aménagement qui sache répondre aux grands enjeux locaux et régionaux des vingt prochaines années, en lien avec la préservation du cadre de vie et la limitation de la consommation foncière.



AMÉNAGEMENT DES PÔLES STRUCTURANTS : LE PROJET DE TOUTES LES INNOVATIONS

Une nouvelle collaboration Communes – Communauté de Communes.

2011 aura vu la naissance d'une nouvelle forme de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes à travers les études urbaines des pôles structurants d'Erdre & Gesvres : Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp-des-Fontaines. En coordonnant les projets d'aménagement de ces deux pôles, la CCEG apporte aux Communes une ingénierie qui se traduit par un soutien à la définition des orientations stratégiques, des conseils méthodologiques et juridiques et un accompagnement technique tout au long du projet. Cette participation de la Communauté de Communes sur une compétence exclusivement communale comme l'urbanisme ou l'aménagement des bourgs est une première sur Erdre & Gesvres. Les pôles structurants répondent à de nombreux enjeux communaux et intercommunaux dans le cadre du développement urbain préconisé par le Schéma de secteur, dont le premier objectif est de permettre à chaque commune de faire vivre le territoire. Cela passe par des niveaux d'équipements et de services complémentaires entre les 12 communes. Il s'agit de doter les pôles structurants d'équipements et de services suffisamment importants et attractifs pour diminuer la dépendance de l'ensemble du territoire vis-à-vis de Nantes et de son agglomération. La localisation des équipements aquatiques est un exemple de cette nouvelle organisation urbaine.

Une procédure d'accord-cadre lancée pour la 1^{ère} fois

Cette démarche innovante avec les communes s'accompagne également d'une nouveauté sur le plan méthodologique avec, pour la première fois, le lancement d'une procédure d'accord-cadre pour l'aménagement des deux pôles structurants. Concrètement, l'accord-cadre définit les grandes orientations, les bases de travail et la planification des étapes du projet. Cette procédure a permis, en 2011, de choisir une équipe pluridisciplinaire unique pour les deux projets. Chaque membre de l'équipe interviendra à différentes étapes en fonction de ses compétences avec un mandataire, le cabinet d'urbanisme L'Atelier Ruelle.



Cet accord cadre garantit une cohérence, une réactivité et une certaine efficacité dans la mise en œuvre du projet d'aménagement, les prestataires ayant répondu aux mêmes exigences et aux mêmes orientations dans leurs champs de compétences respectifs. Le premier volet de ce projet doit se terminer en juillet 2012 avec l'élaboration des plans de référence (étude préalable d'ensemble des opérations d'aménagement et de construction susceptibles d'être entreprises à court ou moyen terme). Cette première grande étape va conduire ces projets d'aménagement vers une phase plus opérationnelle.

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

L'année 2010 avait été marquée par le lancement d'une nouvelle politique agricole, nous en avons vu les premières réalisations concrètes dès 2011.

« Invitez le terroir dans votre assiette »

C'est le nom d'une opération inédite lancée en mai dernier sur le territoire. Sur une semaine, 17 structures de restauration collective ont préparé leur menu avec des produits issus de l'agriculture locale. 6 230 repas ont été élaborés avec des produits de saison et du territoire. Un défi de taille relevé grâce à une collaboration étroite entre les producteurs et les gestionnaires de restauration collective, coordonnée par la Communauté de Communes, l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres, CAP 44 et Terroir 44. Et bien oui, l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux est possible ! Si toute une filière demande à être structurée, la dynamique est lancée et le travail continue pour approvisionner de manière régulière les restaurations collectives en produits locaux.

Exploiter notre potentiel bois

224 km linéaires de haies (10 534 tonnes de bois exploitables par an), des acteurs locaux particulièrement investis et des deux futurs équipements aquatiques qui fonctionneront avec une chaudière bois, trois facteurs qui permettent d'envisager la création d'une filière-bois énergie sur le territoire. En 2011, une phase de formation sur la taille des haies a été mise en œuvre pour les agents des services techniques communaux et intercommunaux mais aussi avec les agriculteurs intéressés du territoire. Le travail se poursuit pour structurer une filière opérationnelle dès l'ouverture de l'équipement aquatique prévu en 2014.

Reconquérir les friches

La politique agricole repose sur un diagnostic qui a recensé environ 800 ha de terres en friche. Compte tenu de la pression foncière sur le territoire et du besoin en terres agricoles, notamment pour les jeunes agriculteurs, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif d'aide pour la réactivation de ces friches. Un dispositif qui intervient après la signature d'un bail agricole entre le propriétaire et l'agriculteur et qui vise à aider financièrement les agriculteurs dans leurs travaux de remise en exploitation de ces espaces. Une aide soumise à plusieurs critères qui peut aller jusqu'à 80% du coût total des travaux avec un plafond de 5 000 €. 9 dossiers ont pu bénéficier de cette subvention, 60 ha seront ainsi requalifiés en 2011. Un dispositif qui se poursuit en 2012.

L'AÉROPORT, UNE OPPOSITION RÉAFFIRMÉE MAIS UNE VOLONTÉ DE NE PAS ÊTRE À L'ÉCART DE LA CONDUITE DU PROJET

Malgré l'opposition des élus d'Erdre & Gesvres, le projet d'aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes avance. C'est pourquoi, en 2011 la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au nouveau Syndicat de l'aéroport du Grand Ouest, pour qu'elle puisse prendre part activement aux réflexions et être accompagnée sur le développement du territoire et la préservation du cadre de vie d'Erdre & Gesvres. La responsabilité des élus est d'anticiper les bouleversements qui pourraient s'opérer et surtout défendre les intérêts des habitants sur les conséquences que cela pourrait engendrer en termes d'aménagement, d'habitat, d'activité économique, d'équipements et de services. C'est en étant au cœur des organes de pilotage du projet que les élus d'Erdre & Gesvres pourront faire entendre leur voix.





Partir à la reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire, voilà l'objectif que s'est lancée la Communauté de Communes. L'avenir de notre territoire et l'amélioration de notre cadre de vie passent par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Ces espaces naturels, nécessaires à notre développement, hier menacés et qui doivent être aujourd'hui protégés et intégrés dans nos politiques d'aménagement.

LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU RÉPERTORIÉS

Mieux les connaître pour mieux les protéger, c'est le leitmotiv qui a guidé tout le travail d'inventaire des cours d'eau et des zones humides sur Erdre & Gesvres. Lancé en 2010, cet inventaire s'est déroulé tout au long de l'année 2011 avec un second semestre consacré à l'information et la concertation de tous les habitants. Un programme de réunion publique a été mis en place. Chaque Commune dispose aujourd'hui d'un recensement précis de ses cours d'eau et de ses zones humides. Ces résultats sont consultables en mairie. Préservation de la biodiversité, diminution des risques d'inondations, amélioration de la qualité des eaux, enjeux touristiques et économiques, les cours d'eau et les zones humides jouent un rôle majeur dans la qualité de l'environnement et du cadre de vie. L'inventaire des zones humides et des cours d'eau permet aujourd'hui une connaissance précise de ces milieux, seul moyen pour garantir leur protection et en assurer une bonne gestion. Sur Erdre & Gesvres, la surface de zones humides représente 9 269 ha soit 18 % du territoire. Les cours d'eau s'étendent sur 812 km. Ces recensements constituent la base des actions à mettre en œuvre pour la protection de ces milieux. Ils devront être intégrés aux documents d'urbanisme. Ainsi, à chaque lancement d'un projet d'aménagement ou d'exploitation de sols, les documents d'urbanisme mettront en évidence d'éventuelles incompatibilités qui devront être prises en compte.



UNE MOBILISATION AUTOUR DU BASSIN VERSANT DES MARAIS DE L'ERDRE

Lutte contre les espèces invasives, curage ponctuel des cours d'eau, amélioration de la circulation des poissons, restauration et entretien des berges, voici différentes actions qui font parties d'un programme pluriannuel sur les milieux aquatiques du bassin versant des marais de l'Erdre. Quatre collectivités, Nantes Métropole, Ligné, Le Cellier, sous la coordination de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres ont travaillé de concert en 2011 pour préparer le lancement de ce programme d'actions. Élaboration des dossiers réglementaires, lancement des marchés de maîtrise d'œuvre, coordination des différents acteurs, définition des actions et des priorités d'intervention, un an de préparation aura été nécessaire pour poser les bases de ce programme d'action de 5 ans. Inscrite dans la durée cette collaboration entre les collectivités permet d'engager un travail constructif à tous les échelons de l'Erdre et de développer une action cohérente, efficace et mesurable sur le long terme. L'arrachage de la Jussie, menée chaque année, montre la nécessité d'une intervention régulière pour rendre la lutte contre cette espèce invasive efficace.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR ERDRE & GESVRES

La reconquête de la qualité de l'eau ne passe pas uniquement par la restauration des milieux aquatiques. La politique d'assainissement y joue également un rôle important. La Communauté de Communes a intégré cet enjeu à ses actions, en assurant les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif au travers du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Erdre & Gesvres (SPANC). Le SPANC met en application la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec le contrôle des installations neuves, et depuis le 1^{er} janvier 2010, des dispositifs d'assainissement non collectifs existants. Au nombre de 10 000 sur le territoire, ils sont contrôlés tous les 5 ans par les agents du SPANC et un prestataire de service.

En 2011, 2121 contrôles ont été effectués sur le territoire, dont 862 réalisés par les agents du SPANC :

- Les contrôles de conception : 352 dont 154 avis favorables, 196 avis favorables avec réserves et 2 avis défavorables.
- Le contrôle de bonne exécution : 246 dont 42 avis favorables, 191 avis favorables avec réserves et 13 avis défavorables.
- Le contrôle des installations existantes : 1523 dont 814 conformes (53%) et 709 non conforme (47%) avec obligation de travaux

La priorité concernant les contrôles des installations existantes était d'intervenir sur les dispositifs présents sur les zones sensibles du territoire (Vallée de l'Erdre, Vallée du Gesvres, Proximité du Canal de Nantes à Brest, Vallée du Cens, Vallée de l'Hocmard...) En 2011, l'ensemble des installations situées sur les zones sensibles ont été contrôlées.

DES AIDES POUR LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Pour un traitement optimal des eaux usées, les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être entretenus voire réhabilités. Ces investissements sont une nécessité pour limiter ou résorber la pollution des eaux superficielles (cours d'eau) et souterraines (nappes phréatiques). Les contrôles d'assainissement, en cours sur le territoire, visent ces objectifs. La mise en œuvre de ces travaux peut toutefois représenter un coût important pour les habitants. La Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil général de Loire-Atlantique, a mis en place un dispositif d'aide financière pour ces travaux de réhabilitation. Une aide (soumise à différents critères) qui peut prendre en charge jusqu'à 20% du montant des travaux.

En 2011, 14 usagers ont demandé une aide pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Toutes les demandes ont reçu un avis favorable. 7 dossiers étaient finalisés le 31/12/2011 représentant un montant total de 9 259,77 € soit un montant d'aides moyen de 1 322,82 €.



EN SAVOIR +

Chaque année, le SPANC édite un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce document est consultable et en téléchargement sur le :

www.cceg.fr

rubrique environnement, assainissement non collectif





L'évolution de notre population et de nos modes de consommation a un impact sur la quantité de déchets que nous produisons. Leur gestion et leur traitement ont des incidences financières et environnementales importantes. La réduction des déchets et le développement du recyclage sont donc au cœur de notre politique déchets avec en ligne de mire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on peut réutiliser.

MOINS DE DÉCHETS, PLUS DE TRI, UN PLAN D'ACTION NOMMÉ TRIVOLUTION

Depuis 10 ans, la Communauté de Communes met tout en œuvre pour améliorer le service de collecte et de traitement des déchets. Malgré ces efforts et l'implication des habitants, les volumes et les coûts de nos déchets augmentent. Pour maîtriser cette augmentation de coût et agir pour l'environnement, la Communauté de Communes a lancé un plan d'action appelé Trivolution qui apporte des évolutions sur l'organisation de la collecte et le mode de facturation avec :

- La mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages
- Le passage progressif vers une redevance incitative effective au 1^{er} janvier 2013
- La mise en place d'un programme de prévention des déchets
- L'optimisation du réseau des déchèteries.

Une mise en place étape par étape

Ces évolutions vont se mettre en place progressivement, étape par étape. En septembre 2011, un premier volet d'information a été lancé sur le territoire pour expliquer notamment le nouveau mode de facturation : la redevance incitative. Entre septembre et décembre, chaque foyer a reçu la visite d'un ambassadeur du tri. Cette rencontre avait deux objectifs : expliquer les nouvelles modalités de collecte et de facturation aux usagers et distribuer de nouveaux bacs pucés, nécessaires pour la mise en œuvre de cette nouvelle facturation. Des outils d'accompagnement ont également été distribués pour adopter les bons gestes de tri et se repérer dans les jours de collecte.

Un contact direct avec les habitants

En décembre 2011, des permanences, effectuées par les élus, ont été organisées en mairie pour rencontrer les habitants et répondre à leurs questions et leurs inquiétudes. 2012 sera l'année de la concertation avec la constitution d'un Comité de Concertation Local des Déchets composé des élus d'Erdre & Gesvres et de représentants des habitants et d'associations d'usagers. La collecte des emballages en sacs jaunes a, quant à elle, débuté en janvier 2012 sur l'ensemble du territoire.

Le programme local de prévention des déchets

Fin 2010, la Communauté de Communes s'est engagée auprès de l'Ademe et en collaboration avec les 4 autres Collectivités du Syndicat mixte Centre Nord Atlantique dans un programme local de prévention des déchets. L'objectif de ce programme est de réduire nos quantités de déchets et leur toxicité. La première année du Programme a permis la réalisation d'une opération foyers témoins et d'un diagnostic précis sur nos déchets et des actions déjà menées par la CCEG. Ce diagnostic sera une base de travail pour développer de nouvelles actions de sensibilisation, de réduction et de valorisation des déchets.

L'optimisation du réseau de déchèteries

En 2010, le Conseil communautaire a validé les nouvelles dispositions à mettre en place pour améliorer et moderniser le réseau des déchèteries d'Erdre & Gesvres. Aujourd'hui, neuf déchèteries sont implantées sur le territoire. Demain, le réseau de déchèteries d'Erdre & Gesvres en comptera six, ou sept si la mutualisation envisagée d'un équipement avec la Communauté de Communes du Pays

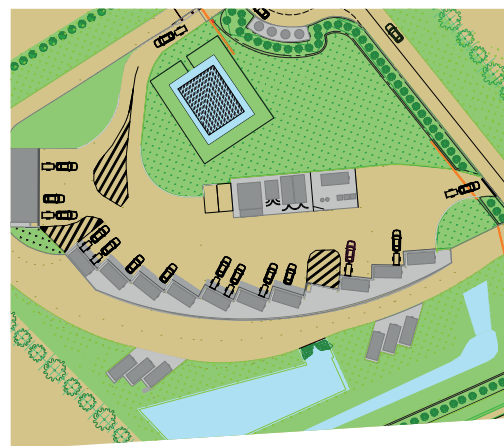




d'Ancenis n'est pas possible. Avec cette nouvelle desserte, la quasi totalité des habitants sera située à 10 km maximum d'une déchèterie d'Erdre & Gesvres ou d'une collectivité limitrophe, garantissant ainsi un service de proximité. Cette réorganisation s'accompagnera de plus grandes amplitudes horaires. Ce nouveau réseau va aussi permettre d'amorcer un programme de modernisation et d'améliorer le service pour les usagers : mise aux normes, renforcement de la sécurité, faciliter la circulation...

En 2011, le réseau a commencé à se mettre en place avec notamment la poursuite du projet de construction d'une nouvelle déchèterie à La Primais à Notre-Dame-des-Landes qui desservira les communes d'Héric, Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne.

En parallèle, de nouvelles actions vont être menées pour faire des déchèteries de véritables outils pour la préservation de notre environnement. Les possibilités de tri seront augmentées et de nouvelles filières créées afin de développer la valorisation et le recyclage des déchets apportés en déchèteries.



L'ENVIRONNEMENT À L'ÉCOLE

La Communauté de Communes a souhaité recentrer les animations proposées aux classes du CE2 au CM2 sur la thématique des déchets. Un sujet majeur et d'actualité sur notre territoire.

Une nouveauté cependant, la prévention des déchets, qui est abordée par des animations autour du compostage et des achats malins.

Les animations ont été assurées par des associations spécialistes de l'éducation à l'environnement. Des visites du site des Brioules, assurées par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, ont également été réalisées.

Sur l'année 2011-2012, 37 classes issues de 14 écoles ont bénéficié de ces animations.

L'installation d'un pavillon de compostage collectif dans une école du territoire a fait l'objet d'une sensibilisation particulière de l'ensemble des élèves en classe, ainsi que sur le temps de restauration pour une participation active des enfants au compostage.



EN SAVOIR +

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est élaboré. Ce document est consultable et en téléchargement sur le www.cceg.fr rubrique environnement, gestion des déchets





Renforcer l'attractivité du territoire d'Erdre & Gesvres et stimuler la création d'entreprise sont les deux défis que nous nous lançons pour dynamiser l'activité économique d'Erdre & Gesvres, qui reste un des moteurs de son développement. Des projets tournés vers un avenir économique durable au service des habitants et des entreprises. Équilibre économique et commercial, création d'emploi, espaces attractifs, des enjeux qui ont été au cœur des projets menés en 2011.

L'EXTENSION DE ERETTE- GRAND'HAIE EN PHASE DE COMMERCIALISATION

Avec ses extensions et ses aménagements, le parc d'activités Erette-Grand'Haie, stratégique pour Erdre & Gesvres, devient un des espaces économiques les plus importants du département. La Communauté de Communes s'est dotée d'un outil moderne, capable d'accueillir tous types d'entreprises, industrielles ou tertiaires, génératrices d'emploi et de dynamisme économique. De nouveaux espaces pour les entreprises qui vont renfoncer la dynamique de l'emploi sur Erdre & Gesvres.

La superficie du Parc va être, à terme, multipliée par 4 avec une première tranche de 30 hectares de nouveaux espaces pour les entreprises. La surface totale représentera plus de 200 hectares.

2012 sera l'année de la commercialisation de ces espaces avec déjà des contacts sérieux avec des entreprises générant de nombreux emplois. Fin 2011, plusieurs compromis étaient signés laissant présager la création de près de 220 emplois.

D'autres, en cours de préparation, devraient aboutir sur l'année 2012. La fin de la commercialisation de la 1^{ère} tranche d'aménagement va ouvrir sur une phase d'étude pour le lancement de la seconde tranche des travaux. Au vu des compromis signés et des contacts en cours, cette phase d'étude pourrait débuter au 1^{er} semestre de l'année 2013.

CRÉATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENTS DES PARCS D'ACTIVITÉS

Renforcer l'attractivité économique du territoire c'est l'équiper d'espaces performants pouvant accueillir tous types d'entreprises en garantissant un équilibre économique sur le territoire. C'est pourquoi, les études de faisabilité se sont poursuivies sur l'année 2011 pour l'extension de parcs d'activités à Grandchamp-des-Fontaines (Bellevue), à Saint-Mars-du-Désert (la Haute Noé), à Nort-sur-Erdre (la Pancarte III), à Casson (Les Ardillaux), à Vigneux-de-Bretagne (la Biliais Deniaud) et à Sucé-sur-Erdre (La Baumondière III). Côté création, les travaux pour l'aménagement du nouveau parc d'activités La Belle, à Les Touches, débuteront en janvier 2012.

Enfin, renforcer le tissu économique du territoire c'est aussi proposer et améliorer les aménagements des parcs d'activités existants en vue de répondre aux besoins des entreprises. Plusieurs chantiers ont été engagés et livrés en 2011 avec des travaux d'entretien des voiries et des aménagements liés à la sécurité et à la circulation au sein de ces espaces économiques.

LES CHIFFRES DES COMMERCIALISATIONS

1.9 ha ont été commercialisés sur les parcs d'activités d'Erdre & Gesvres :

- 1 entreprise d'Erdre & Gesvres pour le développement de son activité
- 3 nouvelles entreprises implantées créant 17 emplois

10 ha ont fait l'objet de compromis de vente :

- 8 entreprises d'Erdre & Gesvres pour le développement de leur activité
- 3 nouvelles entreprises avec des prévisions de création de près de 220 emplois



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR

Soutenir la création et la reprise d'entreprise c'est dynamiser et développer l'économie locale. La Communauté de Communes s'attache à accompagner les porteurs de projets à travers deux outils :

L'Hôtel d'entreprises, au 31 décembre 2011, 12 bureaux sur les 14 disponibles étaient occupés par de jeunes créateurs d'entreprise. 3 ateliers sur les 4 mis à disposition était occupés avec 1 réservation pour le 1^{er} janvier 2012. L'Hôtel d'entreprise répond donc à un réel besoin de la part des créateurs. Des études ont été lancées et vont se poursuivre en 2012 pour développer cet espace en créant un village d'entreprises.

Erdre & Gesvres Initiative (EGI), comité local de prêt de Pays de Châteaubriant Initiative, développe également des actions en direction des créateurs d'entreprises :

- **Un accompagnement personnalisé** au montage de projet de création. Pour cela, EGI organise tous les ans les «Ateliers de la création», un carrefour d'informations où une quarantaine de futurs créateurs ont pu rencontrer et être conseillés par des professionnels.
- **La possibilité d'obtenir un prêt d'honneur** : prêt à taux zéro, sans garantie. 32 projets d'entreprises ont ainsi été soutenus, pour un montant moyen de 5 600 €
- **Un suivi post-crédation**, avec par exemple l'organisation des petits-déjeuners de l'information pour les entreprises. 3 petits-déjeuners ont été organisés en 2011 autour de « la rentabilité de l'entreprise », « la gestion de sa trésorerie » et « la démarche commerciale ».

L'ANIMATION ÉCONOMIQUE AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

En matière d'animation économique, la Communauté de Communes s'attache à développer un véritable réseau d'entreprises sur son territoire mais aussi à tisser des liens entre le monde de l'entreprise et celui des habitants.

L'opération « C'est fabriqué près de chez vous » est le fer de lance de la politique d'animation économique sur Erdre & Gesvres. Sur 2 semaines les chefs d'entreprises du territoire ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leur savoir-faire. Des savoir-faire variés et une opération bien suivie par le public avec un programme qui a quasiment affiché complet en 2011. L'opération remplit son objectif et se poursuit sur l'année 2012 avec de nouvelles entreprises à découvrir.

CRÉATIONS ET IMPLANTATIONS SUR ERDRE ET GESVRES

170 entreprises se sont implantées sur les parcs d'activités d'Erdre & Gesvres entre **2002** et **2012**, soit **1,5** par mois depuis **10** ans

Entre **2006** et **2009**, **500** entreprises se sont créées sur le territoire.





Le développement économique d'Erdre & Gesvres doit être un vecteur pour l'insertion professionnelle et l'emploi sur le territoire. Le service emploi a pour mission de tisser et d'entretenir des liens avec le monde de l'entreprise et celui de l'emploi. Des offres d'emploi sont ainsi collectées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. C'est en agissant et en développant les synergies avec tous les acteurs œuvrant pour l'emploi, la formation et l'insertion que nous arriverons à l'objectif du projet de territoire : favoriser un rééquilibrage actifs-emplois sur Erdre & Gesvres.

PRIVILÉGIER UN RAPPORT DIRECT AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Pour accompagner et favoriser le retour à l'emploi, la Communauté de Communes a opté pour un service Emploi au plus près du public. Celui-ci combine son activité avec la Mission Locale Nord Atlantique qui reçoit les jeunes 16-25 ans, sortis du système scolaire. Avec ses deux antennes sur le territoire, la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres est un service de proximité centré sur le suivi personnalisé, l'accompagnement, l'écoute et le conseil. En 2011, 1 673 personnes en recherche d'un emploi ou d'une formation étaient inscrites à la Maison de l'Emploi et de la Formation dont 612 nouveaux inscrits sur l'année. Les relations avec ces personnes ont représenté plus de 5 750 contacts avec les conseillers emploi-formation d'Erdre & Gesvres, la plupart par entretiens individualisés (2 195) et téléphoniques (1 265).

UN LIEN ENTRE LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de l'emploi est l'une des principales missions de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres. Pour renforcer ces liens, elle met à disposition des entreprises un service d'aide au recrutement. Pour une offre d'emploi recueillie, après une diffusion aux partenaires et notamment le Pôle Emploi, une présélection de candidats est effectuée pour l'entreprise afin qu'elle dispose de profils en adéquation avec les missions du poste. En 2011, 2 617 candidatures ont été traitées en présélection. En parallèle, 385 offres ont été collectées, traitées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. Un nombre d'offres qui a légèrement évolué par rapport à l'année 2010 (+ 6%), ce qui vient confirmer une hausse timide mais réelle du nombre d'offres d'emploi sur Erdre & Gesvres depuis 2009.

DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2011 POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Au-delà de ces missions d'accueil et d'information, la Maison de l'Emploi et de la Formation élabore et met en œuvre un plan d'actions à destination des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Une nouvelle dynamique aux actions menées en 2010

Le plan d'action, mis en place en 2010, a permis de mieux identifier les besoins et les attentes des chercheurs d'emploi et des salariés notamment en ce qui concerne les **informations sur les dispositifs d'accès à la formation professionnelle**. Des opérations d'informations collectives ont de nouveau été mises en œuvre sur le Congé Individuel de Formation, le Droit Individuel de Formation et la Validation des Acquis de l'Expérience avec la diffusion de fiches pratiques.

Le **club de chercheurs d'emploi**, mis en œuvre en 2010, a enregistré de bons résultats et constitue un moteur pour le retour à l'emploi et la lutte contre l'isolement. Le Club continue d'exister avec des actions ciblées qui favorisent le réseau et la mise en relation. C'est aussi des interventions régulières de professionnels, des retours d'expériences diversifiées...

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI EN 2011

Entre 2003 et 2010, **8 000 personnes** ont été reçues par les conseillers de la Maison de l'Emploi.

1 673 personnes inscrites à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres en 2011.

En 2011, **385 offres** ont été collectées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi.

Une augmentation de **6%** par rapport à 2010 qui vient confirmer une augmentation timide mais régulière du nombre d'offres depuis 2009.

3 000 emplois ont été créés entre 2002 et 2012.

Sur l'année 2011 plus de **5 750 contacts** ont été pris avec les personnes à la recherche d'un emploi dont **38 %** par entretiens individualisés et **22 %** par entretiens téléphoniques.

Les moins de 26 ans représentent **41%** des inscrits de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Les plus de 50 ans représentent quant à eux **14 %** des inscrits.

En 2011, **31%** des offres collectées concernaient les services à la personne et à la collectivité. L'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation restent des secteurs porteurs avec **16%** des offres suivis de près par l'industrie qui représentait **10%** des offres.





L'emploi chez les jeunes est resté un cheval de bataille du plan d'actions 2011. Deux opérations spécifiques ont eu lieu cette année :

- Le séjour Job d'été « nouvelle formule » auquel une quinzaine de jeunes ont participé. Un programme qui s'est enrichi cette année afin que les jeunes soient acteurs de l'opération et qu'elle constitue une réelle mise en situation de recherche d'emploi et d'expérience professionnelle (entretien d'embauche, autonomie, organisation...)
- L'opération Emploi saisonnier, durant les vacances de février, avec la mise en place d'ateliers, d'espaces d'accueil et d'outils pour les jeunes en recherche d'un emploi saisonnier.

De nouvelles actions développées en 2011

La formation BAFA sur Erdre & Gesvres... Les coûts ou les contraintes d'organisation sont autant de facteurs qui freinent l'implication des jeunes dans la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Conséquence, chaque année, les communes et les associations rencontrent des difficultés à recruter des animateurs, le plus souvent par manque de candidat. C'est en partant de ces deux constats que la Maison de l'Emploi et de la Formation a accueilli et mis en place une formation BAFA sur le territoire d'Erdre & Gesvres. 14 jeunes ont été formés au BAFA en 2011.

Action de dynamisation personnelle... Congé parental, arrêt maladie de longue durée... comment reconstruire son parcours professionnel après un temps d'inactivité plus ou moins long ? La Maison de l'Emploi et de la Formation et la CAF de Loire Atlantique ont mis en place cette année un dispositif d'accompagnement pour élaborer son projet personnel ou professionnel pour répondre à cette problématique. Ce dispositif comprenait un programme de 10 séances collectives pour se poser les bonnes questions, préciser son projet et les moyens de le concrétiser.

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : UN CHANTIER ARRÊTÉ PUIS RELANÇÉ

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Nort-sur-Erdre, qui devait initialement ouvrir ses portes en 2011, a subi de sérieux problèmes de construction. Son ouverture a été repoussée d'un an, compte tenu de nombreux travaux défectueux. Malfaçons, liquidation judiciaire de quatre entreprises... autant de contraintes auxquelles ont été confrontés les élus d'Erdre & Gesvres et les services qui ont engagé une expertise pour constater l'étendue du sinistre. Des dispositions et un nouveau calendrier ont été mis en place pour garantir une ouverture des locaux au public début septembre 2012.

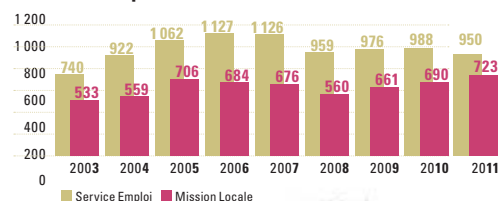
POUR UNE ACTION COORDONNÉE EN FAVEUR DE L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION

La Maison de l'Emploi et de la Formation a pour objectif d'être une porte d'entrée qui oriente et met en relation tous les publics avec les structures de formation, d'emploi et d'insertion. L'année 2011 a donc été consacrée au développement de ces coopérations à travers notamment la création du Service Public de l'Emploi Local qui coordonne les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur Erdre & Gesvres. Une action qui se traduit également par un soutien aux associations qui en 2011 a représenté 179 000 € versés à plusieurs associations :

- Mission Locale Nord Atlantique
- Dispositif Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)
- Association Nortaise Chômeurs en Recherche d'Emploi (ANCRE)
- Solidarité Emploi (chantier d'insertion)
- ATRE (chantiers d'insertion)
- CAAP Ouest - antenne ASTRE
- AIRE (chantier d'insertion)



Évolution des effectifs reçus par la Maison de l'Emploi et la Mission Locale



ERDRE & GESVRES : DESTINATION TOURISTIQUE



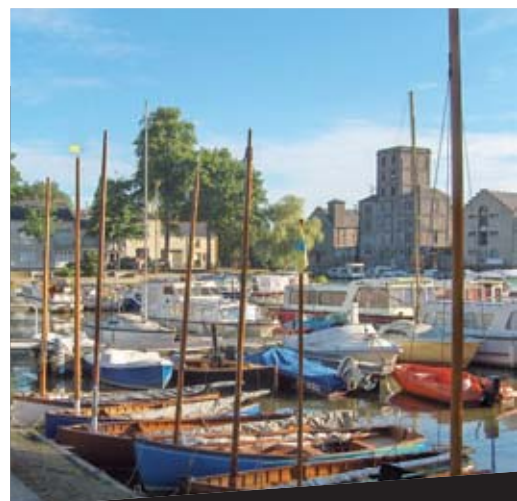
Assurer la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique d'Erdre & Gesvres et développer l'offre touristique sur le territoire pour en faire une destination touristique, c'est tout l'enjeu de la stratégie et du plan d'action mené par la Communauté de Communes et depuis fin 2009 par l'Office de tourisme intercommunal. Aujourd'hui et grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, l'activité touristique est en mouvement, porte le dynamisme de notre territoire et participe à l'activité économique d'Erdre & Gesvres.

POSER LES BASES D'UN FUTUR PAYS TOURISTIQUE

Sur le dernier rapport d'activités de la Communauté de Communes, nous vous annonçons l'émergence d'un nouveau pays touristique par une collaboration entre l'Office de tourisme intercommunal d'Erdre & Gesvres et de la Région de Blain. L'année 2011 a été consacrée à travailler sur le fondement d'une identité commune pour la constitution et le développement de cette nouvelle entité. Plusieurs rencontres ont également été nécessaires pour bâtir une méthodologie de travail entre les deux structures. Des discussions fructueuses qui ont abouti à la constitution d'une offre touristique commune autour notamment de l'Erdre, du Canal de Nantes à Brest et de la forêt du Gâvre. Les conditions sont potentiellement réunies pour construire ce pôle touristique. Il lui faut toutefois trouver son rythme de croisière en ce qui concerne notamment les méthodes de travail, l'organisation des Offices de Tourisme fonctionnant sur des modes différents. Cette nouvelle collaboration entre Erdre & Gesvres et la Région de Blain serait la deuxième du genre après le Centre Local d'Information et de Coordination. L'année 2012 doit permettre de consolider cette nouvelle collaboration.

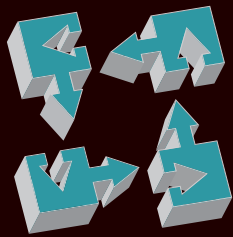
L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN MOUVEMENT SUR ERDRE & GESVRES ET AILLEURS...

- Participation au Salon du Tourisme à Nantes,
- Organisation des sorties nature en collaboration avec le Pays d'Ancenis et de Châteaubriant.
- Organisation des journées portes ouvertes de gîtes sur notre territoire à destination du grand public
- 6 nouveaux hébergeurs sur le territoire (gîtes et chambres d'hôtes)
- ½ journée d'accueil des professionnels du tourisme sur Erdre & Gesvres afin de présenter le programme des actions 2011 et échanger sur leurs activités
- Mise en place des Estivales du Canal du 19 juin au 19 septembre
- Promotion du Canal de Nantes à Brest et de l'ensemble de l'offre touristique sur Erdre & Gesvres lors des Rendez-Vous de l'Erdre avec l'animation d'un stand sur 3 jours à Nantes
- Promotion des Journées du Patrimoine en septembre
- Poursuite de la valorisation des associations de patrimoine sur Erdre & Gesvres (création de pages sur le site www.cceg.fr pour promouvoir leurs ouvrages)
- Promotion des sentiers de randonnée : 29 000 fiches téléchargées sur le site internet
- Relance du travail d'amélioration des sentiers et de leur inscription au PDIPR
- Choix d'un cabinet spécialisé en communication pour travailler sur le nom de Pays et sur la charte graphique
- Événements :
 - « Un Dimanche au Canal », pique nique géant sur le site de Bout de Bois,
 - Participation à la mise en place des Rendez-Vous de l'Erdre sur le territoire d'Erdre & Gesvres en Août 2010,
 - Exposition des oeuvres d'artistes peintre durant l'été au sein des bureaux de l'Office de Tourisme.



En 2011, les offices de tourisme ont répondu à **9 953** demandes contre **9 943** en 2010. Du fait d'internet et notamment du site Erdre & Gesvres, les demandes d'hébergement directement adressées aux bureaux de l'office de tourisme sont en baisse au profit d'informations générales et sur les randonnées à faire sur notre territoire.





Une intercommunalité repose sur une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Aussi, depuis plusieurs années, les formes de coopérations se développent, en particulier à travers la mutualisation de compétences, de projets et de services. Cette mutualisation permet de développer et d'enrichir l'offre de services publics, d'échanger et de partager des connaissances et des compétences et de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle.

LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENT ET DE PERSONNEL

Que ce soit de la Communauté de Communes vers les communes ou des communes vers la Communauté de Communes, la mutualisation des équipements et du personnel se poursuit sur de nombreux domaines d'activité et de nombreuses compétences. En 2011, les logiciels et équipements informatiques, le Service d'Information Géographique, le Tout-petit festival, le Salon du Livre ou encore le matériel de Travaux Publics ont continué à faire l'objet d'une mutualisation plus ou moins importante. De nouveaux projets d'envergure ont également été menés :

- Le schéma directeur de liaisons douces,
- Le service affaires juridiques et marchés publics,
- La poursuite de la démarche des plans l'accessibilité de la voirie,
- L'étude sur l'aménagement des pôles structurants,
- La restauration du Port La rivière à Petit Mars,
- Le plan de formation intercommunal,
- L'Agenda 21.

Des collaborations qui ont pris différentes formes : groupements de commandes, accompagnement technique, soutien financier, coordination de prestataires, co-maîtrise d'ouvrage... La mutualisation a permis de diminuer les coûts et de provoquer des échanges en sollicitant différentes compétences qui sont venus enrichir les projets. C'est une impulsion intercommunale qui a été entreprise sur ces actions afin que chaque commune puisse disposer de la même qualité de prestations et ce quels que soient ses moyens. Cette mutualisation a permis d'observer une cohérence de nos politiques publiques sur le territoire.

DES RÉSEAUX ET DES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE

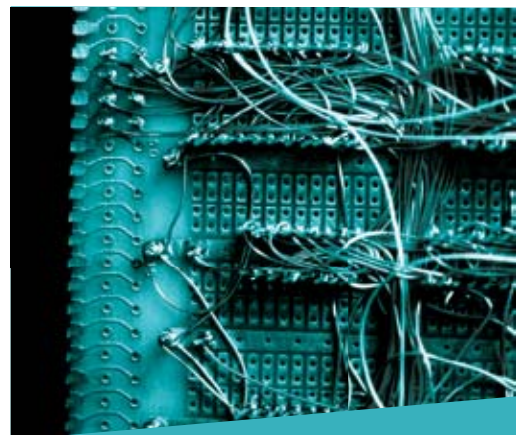
C'est une autre forme de mutualisation qui se développe depuis plusieurs années sur le territoire, celle des réseaux et du partage d'expérience. Des groupes métiers ont vu le jour sur l'informatique, la communication, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les bibliothèques... Le réseau des bibliothèques est un bon exemple de coopération qui permet le développement des animations et des offres de services autour du livre et la lecture publique avec des équipements communs. Lancée en 2011, l'opération repas local a pu voir le jour grâce à l'implication de nombreux acteurs communaux et intercommunaux. L'Agenda 21 territorial lancé sur Erdre & Gesvres devrait développer la mise en place de ces réseaux sur le territoire dans une logique de développement durable.

VERS DE NOUVELLES MUTUALISATIONS ? LA DISCUSSION EST OUVERTE !

Le 26 mai 2011, les maires, les membres du Bureaux Communautaires, les directeurs et les secrétaires généraux des services de la Communauté de Communes et des communes ont participé à un séminaire sur la mutualisation. Objectif : définir un cadre afin de développer les collaborations entre les communes et la Communauté de Communes. Organisé en ateliers, ce séminaire a permis d'analyser les enjeux de la mutualisation au regard de trois thématiques :

- Les modalités de la mutualisation et le fonctionnement de services communs
- La mutualisation sous l'angle de l'équilibre entre économie d'échelle et qualité de services rendus au public
- Ressources humaines et formation, des services à mutualiser ?

Ce séminaire a permis de dresser un état des lieux des collaborations qui existent entre les communes et la Communauté de Communes, mais aussi, d'envisager de nouvelles formes de mutualisation dans un cadre défini par les 13 protagonistes. Un travail qui sera évidemment guidé par les besoins et les attentes de chacun. Fort de ces données, une feuille de route va être dressée pour que le chantier de la mutualisation sur Erdre & Gesvres soit lancé sur l'année 2012.





En 2006, la Communauté de Communes lançait son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Une politique ambitieuse pour répondre aux besoins en logement et en assurer une répartition équilibrée. À travers les différentes actions du PLH, l'objectif est la diversification de l'offre de logements, pour que l'habitat devienne un vecteur de mixité sociale et de solidarité.

UN GUIDE HABITAT POUR DE NOUVELLES FAÇONS DE CONSTRUIRE

Faire émerger dans les 12 communes un habitat de qualité, accessible à tous et respectueux de l'environnement, voici l'objectif ambitieux que les élus se sont fixés dans leur Programme Local de l'Habitat en 2006. Pour répondre au mieux aux besoins de ceux qui y résideront, les élus ont élaboré avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique, un guide pratique intitulé « Guide de l'Habitat en Erdre & Gesvres ». Conçu comme un « aide-mémoire » pour les élus, les lotisseurs, les constructeurs et promoteurs, cet outil permettra de faire les choix les plus adaptés au contexte dans lequel s'inscriront les nouveaux quartiers.

En mettant l'accent sur la nécessité de tenir compte de l'environnement naturel et de la biodiversité, de l'histoire et de l'architecture du site, des souhaits des habitants d'y habiter, mais aussi de s'y déplacer à vélo, à pied ou de s'y promener, le Guide Habitat a pour ambition de faciliter les échanges sur ces sujets entre les communes et les aménageurs pour changer la physionomie des quartiers où les logements seront construits.

DES LOGEMENTS D'URGENCE DANS CHAQUE COMMUNE

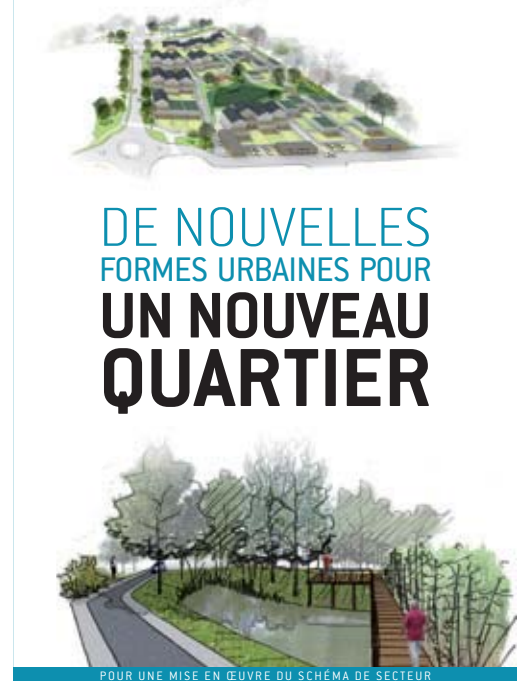
Deux nouveaux logements d'urgence ont été mis en service en 2011, l'un à Vigneux-de-Bretagne et l'autre à Notre-Dame-des-Landes. Trois autres projets ont été lancés à Casson, Héric et Petit-Mars, dont la livraison est prévue sur l'année 2012. Les 12 Communes d'Erdre & Gesvres seront donc dotées de logement d'urgence d'ici la fin de l'année 2012, objectif inscrit dans le Programme Local de l'Habitat.

Pour combattre l'exclusion et contribuer à l'insertion de personnes connaissant de graves difficultés sociales et financières, la Communauté de Communes encourage le développement de ces logements dits « d'urgence ». Ces logements meublés permettent d'héberger des personnes isolées, des couples ou des familles nécessitant rapidement un toit temporaire (de quelques mois à un an généralement). Les personnes hébergées sont suivies par une association dans le cadre d'un Accompagnement Logement Individualisé en vue d'un relogement plus durable, adapté à leur situation, dans le parc social ou privé (gestion de leur logement, démarches administratives d'accès aux droits...).

Les logements d'urgence sont créés à l'initiative des Communes qui font l'acquisition d'un logement privé ou adaptent un logement ou un local leur appartenant déjà. Leur mise en service nécessite la plupart du temps de lourds travaux de mise aux normes. Ces opérations bénéficient de l'appui technique de la Communauté de Communes et d'un important soutien financier du Conseil général pouvant couvrir jusqu'à 80% de la dépense.

UN NOUVEL OUTIL POUR FAVORISER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Après l'aide au Pass-Foncier, dispositif qui a pris fin en décembre 2010, la Communauté de Communes a poursuivi son action en faveur de l'accession sociale à la propriété sur l'année 2011. Une aide de 3 000 € ou 4 000 € a en effet été créée à destination des ménages qui achètent un logement neuf grâce au système de la location-accession, financé à l'aide d'un Prêt Social Location-Accession (PSLA) attribué sous conditions de ressources.



LES ACTIONS

La location-accession présente d'autres avantages, au-delà de l'aide financière attribuée par la Communauté de Communes, avec un taux de TVA à 7 % au lieu de 19,6 %, une exonération de taxe foncière pendant 15 ans, ainsi qu'une accession à la propriété sécurisée avec la garantie de rachat et de relogement. Des programmes en location-accession vont voir le jour en 2012 sur le territoire comme à Treillières ou Sucé-sur-Erdre, et une quarantaine d'accédants devraient pouvoir bénéficier de cette aide à la constitution de l'apport personnel.

SOUTENIR LES COMMUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU LOCATIF SOCIAL

Le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat a mis en évidence la nécessité d'accentuer les efforts en ce qui concerne la production de logements sociaux. De 2006 à 2009, la moyenne annuelle s'établit à 41 nouveaux logements sur tout le territoire, alors que l'objectif fixé dans le PLH s'élève à 70 logements par an. C'est pourquoi la Communauté de Communes renforce son action pour accompagner et stimuler la production de logements sociaux sur le territoire.

Des actions qui interviennent sur deux tableaux en :

- accompagnant les Communes dans la mise en œuvre de lotissements, de Zones d'Aménagement Concerté, ou la construction de logements : portage foncier, aide à la programmation, constitution des demandes de subventions pour la viabilisation (en 2011, 5 dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil général pour des opérations à Saint-Mars-du-Désert, Treillières, Les Touches et Vigneux de Bretagne pour un montant total de 650 000 €).
- apportant une aide financière aux bailleurs sociaux ; en 2011, 90 logements ont fait l'objet d'une subvention de la Communauté de Communes pour financer l'acquisition du foncier et inciter à améliorer la performance énergétique des logements sociaux. La Communauté de Communes apporte également des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux (3 demandes en 2011, pour un montant total de 3 350 000 €).

En 2011, 57 nouveaux logements locatifs sociaux ont été mis en service, portant leur nombre à 650 (contre 472 en 2007). La tendance à l'augmentation du parc va se poursuivre, la livraison de plus de 350 logements étant prévue au cours des années 2012 et 2013 ce qui permettra d'atteindre les objectifs du PLH.

VERS DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR LE LOGEMENT TEMPORAIRE DES JEUNES

En octobre 2009, une étude sur le logement temporaire des jeunes sur le territoire d'Erdre & Gesvres a été présentée aux élus communautaires.

L'étude avait un triple objectif :

- Essayer d'évaluer les besoins en logement temporaire, aux niveaux quantitatif et qualitatif, des jeunes de 16 à 30 ans en situation d'insertion professionnelle (stagiaires, apprentis, intérimaires, CDD, périodes d'essai de CDI),
- Identifier les solutions qui s'offrent à eux lorsqu'ils souhaitent résider sur le territoire de manière temporaire.
- Proposer des solutions pour répondre aux besoins éventuellement identifiés.

Le manque d'offres à destination des jeunes a été mis en évidence et une réflexion a été engagée en 2011 avec des partenaires locaux. La construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs n'étant pas pour le moment à l'ordre du jour, c'est la piste de l'hébergement chez des propriétaires disposant d'une chambre ou d'un studio meublé pouvant servir à un jeune en formation et de passage sur le territoire qui a été privilégiée. En juin 2012, un premier appel doit être lancé sur le territoire aux propriétaires intéressés par l'initiative ; une opération qui est mise en place avec l'association Habitat Jeunes de Nozay.





Les actions de la Communauté de Communes en matière de transport s'inscrivent dans une politique globale de mobilité à l'échelle départementale, régionale et nationale. A pieds, à vélo, en ville, à la campagne, le rôle de la Communauté de Communes est de permettre à tous de disposer d'infrastructures et de modes de transport diversifiés desservant efficacement les principaux lieux de vie, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire dans une logique de développement durable. La mobilité reste un défi au cœur des politiques de développement des territoires, en particulier ceux en périphérie de grande agglomération comme Erdre & Gesvres.

ERDRE & GESVRES EN MODE LIAISONS DOUCES

Pour diversifier les modes de déplacement sur le territoire et offrir une alternative au « tout automobile », la Communauté de Communes a lancé un appel d'offre pour concevoir un schéma directeur de déplacements non motorisés ou liaisons douces sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Développer les modes doux, renforcer l'attrait touristique, contribuer à une diminution de notre empreinte écologique et préserver notre cadre de vie..., voici quelques enjeux de ce projet. Diagnostic, étude, concertation, deux ans de travail auront été nécessaires pour que chaque Commune dispose fin 2011 d'un schéma directeur de liaisons douces et d'un programme de travaux.

Deux types de circulations douces ont été identifiés:

- 150 km de voies cyclables dites utilitaires, c'est-à-dire les cheminements vers les principaux lieux de vie (commerces, écoles, équipement culturel et sportif...) seront à aménager.
- 360 km d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et cyclable (dont 230 km sans aménagements particuliers, sur des routes peu fréquentées), viendront s'ajouter aux 385 km existants.

Ce projet a été mené de manière mutualisée avec les 12 communes d'Erdre & Gesvres et coordonné par la Communauté de Communes. Chaque commune a établi son propre schéma de liaisons douces, à l'échelle de son bourg et de ses sentiers de randonnées. La démarche mutualisée a permis de réduire les coûts mais aussi d'observer une certaine cohérence dans les aménagements afin d'assurer une continuité des cheminements d'une commune à l'autre. A terme, le territoire pourrait compter près de 1 000 km d'axes à usage cyclable, piéton ou mixte mais il reste de nombreuses étapes avant de voir ces projets se concrétiser. D'autres études viendront compléter ce travail en 2012 et 2013 notamment pour déterminer les coûts et un calendrier d'aménagement sur des axes à privilégier.

LA DÉMARCHE QUALITÉ DES POINTS D'ARRÊT SE POURSUIT

Lancée en 2009, la démarche qualité des points d'arrêt amorcée par le Conseil général et la Communauté de Communes se poursuit. Son objectif, renforcer la sécurité des points d'arrêt et leur cheminement et mieux les répartir sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Depuis 2009, une commission composée d'élus et de techniciens du Conseil général, de la Communauté de Communes et des Communes, de la gendarmerie et des services d'incendie et de secours analyse chaque point d'arrêt à raison de 3 communes par an. Cette commission examine en particulier l'état de la voirie, la visibilité des piétons et des automobilistes, les distances de sécurité, la signalisation. En 2011, les Communes de Vigneux-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines et Casson ont été expertisées avec 160 points d'arrêt étudiés. La démarche est mi-chemin et l'analyse des 6 dernières Communes sont programmées en 2012 et 2013. Tous les arrêts conservés sont ensuite identifiés physiquement au sol par un zébra jaune. Cette signalétique permet à chaque enfant d'attendre son autocar au point d'arrêt officiel et aux conducteurs de repérer rapidement leurs arrêts. Les arrêts de car seront photographiés, positionnés au GPS et intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes.



TRANSPORT SCOLAIRE, DE NOUVEAUX SERVICES

Les parents d'élèves ont pu profiter de nouveaux services lors de la rentrée scolaire 2011-2012. Pour être informé en temps réel des perturbations sur les circuits de leur enfant, une alerte SMS a été mise en place à titre expérimentale en 2011. En cas de problème, un message qui indique les raisons et le retard envisagé sur la ligne est envoyé aux parents. Ils peuvent ainsi s'organiser et prendre en charge leur enfant si besoin. Cet outil pratique et rapide participe à la prévention et à la sécurité des scolaires. Plébiscité par les parents, l'alerte SMS sera reconduite sur l'année 2012-2013.

Les démarches d'inscription et de réinscription à l'heure du web ! Comme de nombreuses démarches administratives, la réinscription des élèves au transport scolaire est désormais possible sur Internet. Lancé dans un premier temps uniquement pour les réinscriptions, ce dispositif sera élargi également pour les inscriptions au transport scolaire 2012-2013. En se connectant sur le site www.cceg.fr, les parents seront dirigés vers une plate-forme du Conseil général où ils trouveront la fiche d'inscription ou de réinscription à remplir. Sécurisée et simple d'utilisation, cette plate-forme est accessible d'avril à juin. Elle permet d'effectuer les inscriptions et réinscriptions en toute sérénité, 24h/24 7jour/7 dans la limite des dates fixées pour le retour des dossiers.

DES DISCUSSIONS POUR DÉVELOPPER LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN

Projet aéroportuaire, Tram-Train, nouveaux collèges, nouvelles écoles, équipements aquatiques... Le service transport d'Erdre & Gesvres a participé aux discussions sur les aménagements, les infrastructures et les dessertes en transports collectifs autour de ces grands projets. Des discussions engagées avec les Communes, le Département, la Région et l'Etat pour disposer d'infrastructures adaptées à différents modes de transport et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants d'Erdre & Gesvres. En 2011, le collège Agnès Varda de Ligné a ouvert, engendrant la mise en place de nouveaux circuits sur les Communes de Petit Mars et Saint-Mars-du-Désert. Avec l'adoption du Schéma de secteur, le territoire va connaître de profondes évolutions auxquelles les infrastructures de transport devront répondre. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a sollicité les services du Conseil général pour mettre en place une étude sur les dessertes en transport collectif sur le territoire. Une sollicitation entendue par le Département, qui lancera une étude en 2012 autour du pôle structurant Treillières-Grandchamp-des-Fontaines (Belle Étoile) et du parc d'activités d'Erdre & Gesvres. De même, une étude poussée sur les infrastructures de transport est désormais intégrée en parallèle de tous les nouveaux aménagements entrepris par la Communauté de Communes ou les communes.

LILA À LA DEMANDE SILLONNE LE TERRITOIRE...

Le transport à la demande séduit de plus en plus d'usagers comme en témoignent les chiffres en hausse de l'année 2011. Rappelons que ce service est ouvert à tous et qu'il permet aux usagers d'être pris sur le pas de leur porte pour être acheminé vers les destinations de leur choix sur toutes les Communes d'Erdre & Gesvres et ses Communes limitrophes, ainsi que vers des destinations à vocation hospitalière hors de ces zones : les hôpitaux d'Ancenis, de Châteaubriant et de Nozay, l'hôpital Nord Laënnec et le Centre René Gauducheau à Saint Herblain et la clinique Jules Verne.

- 2 661 voyages organisés en 2011, +18% par rapport à 2010,
- Une distance moyenne de 26 km
- Près de 950 personnes inscrites sur le territoire d'Erdre & Gesvres
- Plus de 68 770 km parcourus en 2011, +14% par rapport à 2010
- Un service financé à 50%, par le Conseil Général de Loire-Atlantique, l'autre moitié assurée par la Communauté de Communes
- Coût pour la Communauté de Communes en 2011 : 21 500 €, en hausse de 23 % par rapport à 2010.





Il est indispensable que tous les habitants d'Erdre & Gesvres puissent avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes services. Se déplacer peut devenir un véritable parcours du combattant et c'est pourtant le quotidien des personnes à mobilité réduite. Depuis plusieurs années, les communes d'Erdre & Gesvres, accompagnées par la Communauté de Communes, poursuivent leur engagement pour un territoire accessible à tous et en toute sécurité.

LE PAVE ENTRE EN ACTION

Le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE) est une démarche qui se décline en 3 phases. En 2009, la première étape, qui consistait à sélectionner les itinéraires les plus fréquentés qui relient les principaux lieux de vie, a été effectuée dans chaque commune. 2010 a été marquée par une analyse de ces itinéraires sur le terrain pour élaborer des diagnostics détaillés qui ont été finalisés en fin d'année.

En 2011, la 3ème et dernière phase de la démarche s'est engagée. Elle a consisté à concevoir, avec l'appui des services de la Communauté de Communes, des plans d'actions permettant aux Communes de planifier les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics grâce à un relevé exhaustif des actions à engager en mesurant leurs coûts. C'est la dernière étape avant le lancement des travaux qui seront engagés par les Communes dans les prochaines années. Chaque Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics a été validé en Conseil municipal et chaque Commune dispose aujourd'hui de son PAVE. En 2011, certains travaux ont déjà été engagés par les services techniques municipaux. L'ensemble des itinéraires PAVE sont intégrés sur l'interface Géo Erdre & Gesvres accessible aux élus et aux agents communaux et intercommunaux.

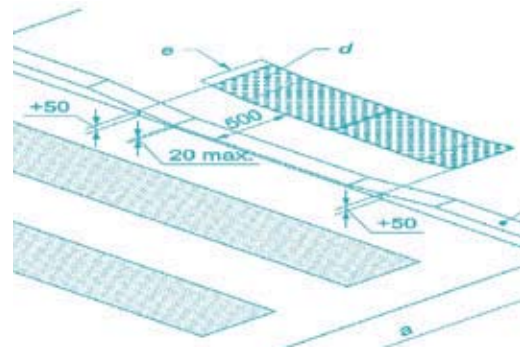
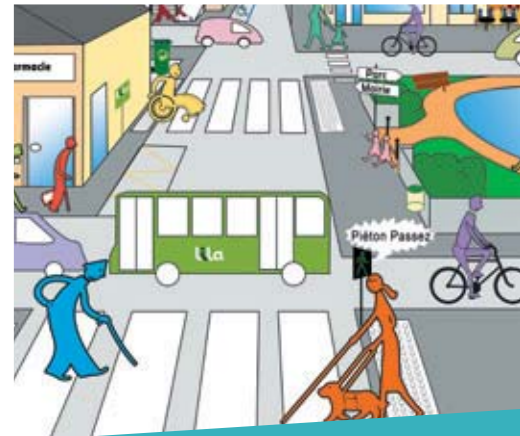
Des réunions publiques sur les projets d'aménagement

L'ensemble des aménagements contenu dans les PAVE vont modifier le visage des bourgs et conforter les itinéraires piétonniers. C'est pourquoi sur le dernier trimestre 2011, chaque Commune a organisé des réunions ouvertes aux habitants pour présenter les différentes normes et les prochains aménagements liés à l'accessibilité et à la sécurité des cheminements. Les réunions ont été bien suivies et les plans d'actions bien accueillis par la population. Les PAVE sont d'ailleurs toujours disponibles et consultables en Mairie.

DE LA VOIRIE AU BÂTIMENT : VERS L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le PAVE a amorcé une mise en accessibilité des itinéraires les plus fréquentés reliant les principaux lieux de vie. Pour assurer la continuité de ce projet, ces principaux lieux de vie doivent également faire l'objet d'une réflexion sur leur accessibilité. Sur le dernier trimestre 2011, la réflexion s'est structurée autour de ce nouveau projet d'accessibilité. Forte de l'expérience concluante du groupement de commande passé avec les communes pour le PAVE, la démarche sur les ERP va suivre le même chemin, toujours avec l'appui de la Communauté de Communes. Pour cela, un recensement auprès des communes a été effectué afin d'identifier les besoins et mesurer les attentes pour réaliser un cahier des charges commun pour le lancement d'une consultation en 2012.

Dans le même temps, la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), qui a suivi l'ensemble de la démarche PAVE, a créé une sous-commission dédiée pour accompagner la démarche d'accessibilité des ERP.



- a - chaussée
- b - trottoir
- c - bordure
- d - dispositif d'éveil
- e - pose éventuelle au delà de 50mm de vue de bordure





Vecteur d'intégration, d'ouverture, de rapprochement, la culture constitue un élément essentiel de notre société. Elle est un enjeu important de la politique de la CCEG, dans un contexte territorial en pleine mutation. Nous souhaitons lui donner une nouvelle dimension avec l'écriture de notre projet culturel, afin de développer et soutenir une proximité culturelle pour tous.

VERS UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes a signé avec le Conseil général de Loire-Atlantique une convention qui marque le début de tout un travail engagé sur l'année 2011 pour le développement culturel en Erdre & Gesvres. Elle souhaite ainsi formaliser une politique de développement culturel, avec l'appui et le soutien du CG44 pour la structuration d'un projet Culturel de territoire. Il permettra de traduire une volonté de s'ouvrir vers d'autres modes d'actions au service de la culture, de tous ceux qui la font vivre et bien sûr des habitants. Des modes d'actions qui auront pour objectif de :

- Permettre à tous l'accès à la culture dans toute sa diversité ;
- Développer le volet pédagogique et éducatif de la culture en donnant la possibilité, en particulier aux plus jeunes, de pratiquer et de s'ouvrir aux différentes expressions culturelles et artistiques ;
- Soutenir la création et les artistes en privilégiant les échanges et la proximité avec les habitants.

L'écriture du projet culturel a été engagée en 2011. La première étape de ce travail a consisté à effectuer un état des lieux et un diagnostic en collaboration avec les acteurs culturels du territoire pour ensuite définir des perspectives et mettre en œuvre un programme d'actions. Le Conseil de Développement est également investi dans cette démarche d'écriture. Le Projet Culturel de Territoire sera finalisé et présenté en 2013.

DES PROJETS MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'action culturelle de la Communauté de Communes s'appuie notamment sur deux événements, le Tout-petit festival et le Salon du Livre Jeunesse. Ces deux manifestations sont de véritables moteurs pour développer d'autres actions avec les professionnels du territoire, le public et les artistes. En 2011, les résidences de compagnies du spectacle vivant se sont mises en place dans les structures petite enfance du territoire. Des formations et des projets collectifs ont continué à voir le jour notamment au sein du réseau petite-enfance et jeunesse. Des projets d'éveil culturel, alliant motricité et pratiques culturelles comme la danse contemporaine par exemple, ont été mis en place dans les structures petite enfance.

Côté Salon du Livre, son organisation en collaboration avec les écoles, les bibliothèques, les Communes constituent également un tremplin pour l'organisation d'animations tout au long de l'année notamment avec le réseau bibliothèque : prix littéraire, ateliers, expositions... Des résidences littéraires sont également prévues sur l'année 2012 avec la venue d'un écrivain malgache Jean-Luc Raharimana. Des formations techniques et collectives ont aussi été mises en place pour les bibliothécaires, bénévoles et professionnels, afin de développer les services pour les lecteurs d'Erdre & Gesvres.

SOUTENIR LES INITIATIVES CULTURELLES ET L'ANIMATION JEUNESSE SUR ERDRE & GESVRES

Le dynamisme culturel sur le territoire vit aussi à travers les initiatives portées par les acteurs locaux et le secteur associatif. En 2011, 189 100 € ont été reversés aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité complémentaire qui a pour objectif de soutenir les projets petite enfance, enfance et jeunesse sur les communes d'Erdre & Gesvres. En parallèle, le Grandchamp bardement, la Saint-Krizambert, les RDV de l'Erdre, Landes'art, le Paul Doumer Show sont autant d'événements culturels d'intérêt communautaire auxquels la Communauté de Communes a participé au travers d'un soutien financier et d'un relais d'information et de communication.





Le sport est un formidable facteur d'intégration sociale, d'échanges et de partage de valeurs essentielles comme l'esprit d'équipe, le dépassement de soi... La Communauté de Communes intervient de deux manières pour favoriser l'accès à la pratique du sport : équiper le territoire pour élargir l'offre de service public sportif et, en collaboration avec nos partenaires institutionnels et associatifs, proposer des activités sportives diversifiées en particulier pour les jeunes.

DEUX ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES PRÉVUS SUR ERDRE & GESVRES

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres compte à l'heure actuelle plus de 53 000 habitants et plus de 9 000 scolaires. Pour autant, aucune piscine n'existe sur son territoire. Pour pallier à ce déficit et répondre aux besoins de leurs concitoyens, les élus ont décidé d'engager d'ici 2016 l'ouverture de deux équipements aquatiques.

La construction de ces deux équipements permettra de satisfaire les attentes d'un public très large, que ce soit les jeunes, les familles ou même les moins jeunes. Mais la priorité est surtout de répondre au besoin des scolaires en accueillant des classes de primaires, en apprentissage de la natation, des collèges et des lycées. Seulement 19% d'entre eux ont aujourd'hui accès aux piscines extérieures au territoire et Erdre & Gesvres affiche au niveau départemental le plus faible taux d'enfants sachant nager.

Les élus ont choisi de proposer deux équipements de nature et de dimensionnement adaptés pour :

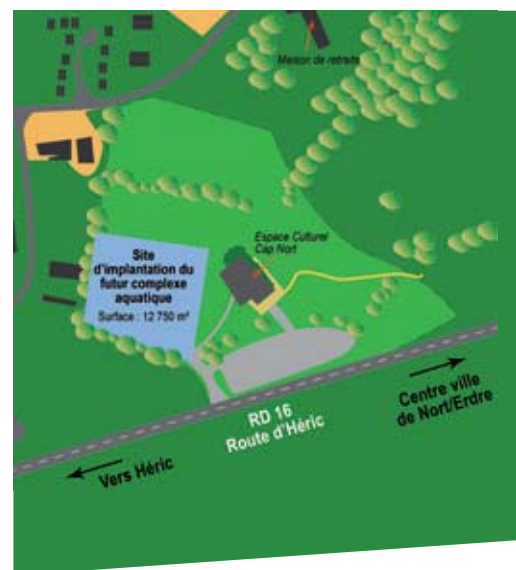
- accueillir toutes les classes en tenant compte des évolutions démographiques du territoire
- proposer des équipements de proximité et s'adapter aux habitudes des usagers résidant sur les deux bassins de vie du territoire (nord et sud).
- répondre aux nouvelles attentes des usagers en associant sport, loisir et détente grâce aux espaces bien-être et remise en forme.

Ces deux projets génèrent d'importants coûts d'investissement mais permettront, par leur attractivité, d'augmenter les recettes par rapport à des piscines classiques et donc de diminuer le coût de fonctionnement à la charge de la collectivité (généralisé entre autres par les plages horaires réservées aux scolaires).

Le premier équipement à voir le jour sera celui de Nort-sur-Erdre dont les travaux débiteront en 2013 pour une ouverture prévue fin 2014. Le second équipement sera situé sur le pôle Treillières-Grandchamp-des-Fontaines pour une ouverture prévue en 2016.

L'équipement de Nort-sur-Erdre, premier à voir le jour

En 2011, une première étape a été franchie en ayant fait le choix d'attribuer le marché de conception et de réalisation à l'entreprise Baudin Châteauneuf. La Communauté de Communes s'est également portée acquéreur des terrains nécessaires à la construction de l'équipement aquatique.



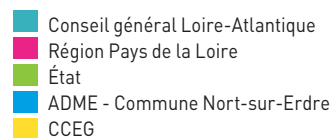
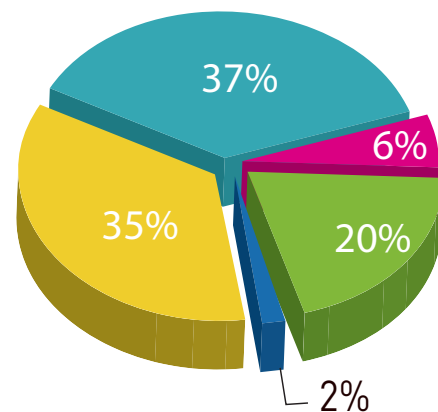


La conception du centre aquatique de Nort-sur-Erdre a été pensée dans une démarche de développement durable. Une attention toute particulière a donc été portée sur la gestion de l'énergie et de l'eau. Si les choix d'équipements techniques sont élevés, ils permettent des économies énergétiques qui optimiseront les coûts de fonctionnement du nouvel équipement, lui assurant un coût global inférieur aux piscines plus classiques.

Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, le nouveau centre aquatique de Nort-sur-Erdre se veut multi-usages avec une piscine sport et loisirs pour toute la famille, un bassin sportif, des activités douces et des jeux aquatiques pour les plus petits.

Le coût global du centre aquatique de Nort-sur-Erdre devrait s'élever à 14 millions d'euros TTC, financés à 65% par nos partenaires publics.

Pour cet équipement, les élus prévoient un déficit annuel de 460 000 € TTC chaque année soit aux alentours de 3.50 €/usager/ an (ce chiffre s'inscrit dans la moyenne départementale qui s'échelonne entre 3 et 4 €/usager/an).



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉQUIPEMENT AQUATIQUE DE NORT-SUR-ERDRE

Un bassin éducatif et sportif de 25 m, profond de 2 m et comprenant 6 lignes d'eau homologué pour la compétition. Il dispose d'un fond mobile pour moduler la profondeur du bassin et favoriser la pratique d'activités telles que l'aquagym ou les bébés nageurs.

Un bassin loisir-détente, d'une profondeur allant de 0.60 à 1.30 m, il s'étend sur 300 m² et sera agrémenté de points d'animation (rivière à contrecourant, buses de massages, col de cygnes et banquette bouillonnante). Il permettra l'initiation des plus jeunes et la récupération des nageurs sportifs après les compétitions.

Un bassin spécial petite enfance, d'une profondeur de 40 cm, cet espace sera composé de jeux interactifs dans une ambiance colorée pour l'accueil des tout-petits et de leurs accompagnateurs.

Une nouvelle activité encore inédite au niveau local ! Avec ses 17 mètres de long et ses 4 pistes, le pentagliss sera un lieu de divertissement pour petits et grands.

Les espaces extérieurs seront aménagés en plage végétale de 3500 m² avec terrains de jeux (beach volley, ping-pong, aire de jeux pour enfants...), une plage minérale de 300 m² accueillant des espaces aqua-récréatifs pour aider les enfants à se familiariser avec l'eau tout en jouant et un espace de restauration rapide.

Des gradins de 150 places seront aménagés pour assister aux futures compétitions.

Un espace détente et remise en forme proposant plusieurs activités douces : sauna, hammam, spa, douches massantes combinées à une zone de relaxation...





Promouvoir les solidarités et contribuer au mieux vivre sur notre territoire passent par un accompagnement au quotidien des personnes en difficulté et en particulier des personnes âgées et de leur entourage. Evaluations, coordination et concertation sont les fils conducteurs du travail du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain réalisé en collaboration avec un réseau de professionnels. Une coopération indispensable pour un suivi et un accompagnement répondant au mieux aux besoins des habitants.

PLANS D' ACTIONS PERSONNALISÉS, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DU CLIC

Dans le cadre de la convention qui lie le CLIC à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail des Pays de la Loire (CARSAT), le CLIC a pour nouvelle mission d'évaluer à leur domicile les besoins des retraités relevant du régime général de l'assurance retraite. En contrepartie la CARSAT procède au paiement des évaluations dans les conditions fixées annuellement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Cette évaluation permet de proposer un plan d'aide prenant en compte les besoins globaux de la personne dans son environnement et son contexte de vie.

Lors de l'élaboration du plan d'actions personnalisé, l'évaluateur en accord avec le retraité sollicite une participation financière de la caisse régionale pour différentes familles d'aide.

Ces familles d'aide sont les suivantes : Tâches ménagères, Courses-repas, Accompagnement transport, Hygiène et mieux-être, Assistance sécurité, Logement et cadre de vie, Hébergement, Vie sociale, Prévention.

Depuis novembre 2011 les CLIC connaissent un élargissement de leurs missions, en évaluant les besoins des usagers en sortie d'hospitalisation (PAP/ARDH). L'aide au retour à domicile après hospitalisation est accordée pour une durée de trois mois.

En 2011 le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain a réalisé 36 Plans d'Actions Personnalisés, les perspectives pour 2012 sont de 78 renouvellements par échéances de prise en charge.

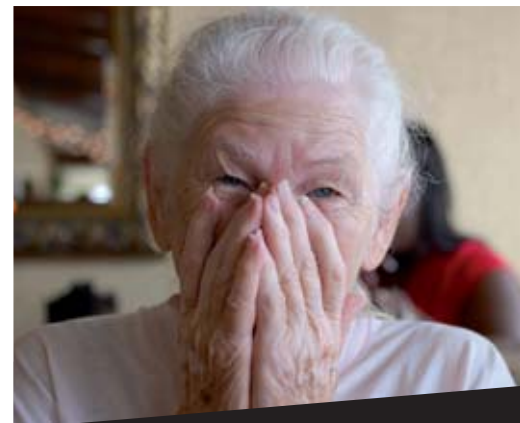


UNE ACTIVITÉ EN CONSTANTE PROGRESSION

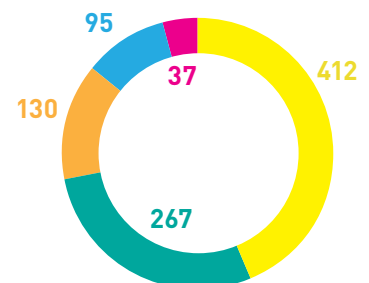
L'activité continue de progresser avec plus de 582 nouveaux dossiers de demandes pris en charge en 2011 dont 36 PAP CARSAT (voir ci-dessus). Une évolution de 14% par rapport à l'année 2010 qui avait déjà enregistré une augmentation de 6% par rapport à 2009. Au total, 497 personnes ont été aidées par les coordinatrices du CLIC en 2011 soit une augmentation de 17% par rapport à 2010.

Le CLIC a organisé et participé à 1 807 entretiens avec les personnes âgées, leur entourage et les professionnels. La majorité des demandes concerne l'accès aux droits, notamment dans l'accompagnement aux demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui a pour principal objet le financement du maintien à domicile de la personne âgée, des hébergements temporaires et des accueils de jour. La recherche de structures est également une sollicitation récurrente du CLIC, ainsi que l'aide à domicile avec notamment l'accompagnement aux soins d'hygiène dans le cadre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Depuis 2008, le CLIC a développé un accompagnement particulier pour les situations complexes. Des situations dans lesquelles de nombreux facteurs viennent compliquer le maintien à domicile des personnes âgées (habitat insalubre, isolement, pathologies complexes, difficulté financières...). Depuis 2008, ce type de situation n'a cessé de s'accroître. En 2011, 61 situations complexes ont été suivies par le CLIC et le réseau de professionnels. Elles font l'objet d'un dispositif particulier avec la constitution de réunions de concertation regroupant les professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes.



motifs des contacts



- Accès aux droits¹
- Vie à domicile²
- Structures d'accueil pour personnes âgées
- Offre de soins
- Divers

[1] L'accès aux droits regroupe l'ensemble des éléments relatifs à la fiscalité, la protection sociale, les aides financières, la protection juridique...

[2] La Vie à Domicile correspond aux aides mises en place dans le cadre du maintien à domicile : aide à domicile, prise en charge des soins d'hygiène...

RENFORCER LE TRAVAIL DE RÉSEAU, UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ACTION

Lorsqu'une personne prend contact avec le CLIC, c'est tout un réseau de professionnels qui se mobilise pour répondre à ses besoins et mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées à sa situation. En 2011, les professionnels se sont réunis autour du CLIC pour travailler sur l'accompagnement des personnes âgées et de leur entourage sur la préparation à l'entrée en Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Des fiches pratiques ont notamment été constituées pour apporter une information synthétique et accessible facilement. Un travail avec la Mutualité Sociale Agricole et la Mairie de Vigneux-de-Bretagne a également permis d'organiser sur le territoire des « Ateliers Bien Vieillir » avec un programme de 8 séances suivies par 25 personnes.

Les personnes âgées sous le pinceau d'Isabelle Bossé

Grâce à l'implication du CLIC, des professionnels, du service culture et animation territoriale d'Erdre & Gesvres et du Conseil général de Loire-Atlantique, Isabelle Bossé, une artiste plasticienne, a pu intégrer deux établissements pour personnes âgées pour une résidence artistique. Ateliers, échanges, expositions, les résidents des établissements pour personnes âgées dépendantes de Nort-sur-Erdre et Fay-de-Bretagne ont pu se livrer à des activités de collage, de dessin, de peinture... Un projet qui a pour but de proposer des activités artistiques à un public souvent oublié mais aussi de porter un regard sur la place des personnes âgées dans notre société. Ces ateliers participeront à un travail artistique présenté sous différentes formes (expositions, portraits, textes, œuvres sonores) et qui seront diffusées largement sur le territoire en 2012 auprès d'un large public.



LES PARTENARIATS FINANCIERS AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

32/40



Les politiques contractuelles avec les partenaires Etat, Région et Département sont un levier financier de la mise en œuvre du projet de territoire et des équipements nécessaires à ses aménagements. Un travail mené par la Commission Développement Durable et animé par le service développement durable et politiques contractuelles qui s'est poursuivi en 2012.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE NOS 3 PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Le Conseil général** avec lequel la Communauté de Communes a signé le Contrat de Territoire Départemental (CTD) 2009-2011 qui porte sur un montant de subvention de 8 167 165 € :
 - 50% des investissements émanent de maîtrises d'ouvrages communales,
 - 38% de la CCEG,
 - 12% de syndicats.
 Ce contrat va être prolongé d'un an par le Conseil général, afin de permettre aux maîtres d'ouvrages de lancer les dernières opérations inscrites au contrat. Avec cette prolongation, des possibilités de réaffectation des crédits non consommés sont également données. La Communauté de Communes étudiera donc la manière d'optimiser au mieux la consommation des crédits.
- Le conseil Régional** avec lequel Erdre & Gesvres a signé le Contrat Territorial Unique (CTU) 2009- 2012 qui porte sur un montant de subvention de 1 951 000 €. Un avenant au contrat peut être proposé à la Région deux ans après le démarrage du contrat, soit à partir d'octobre 2011. Il sera proposé en 2012 dans le but de consommer au mieux les crédits.
- L'État** avec lequel la Communauté de Communes a signé une convention spécifique dans le cadre du Contrat de Plan État-Région d'un montant de subvention de 3 000 000 d'€. La moitié des investissements sont communautaires, le reste étant porté par les communes directement impactées par le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Un avenant au contrat peut également être proposé. Il le sera en 2012.



Le centre de loisirs de Vigneux de Bretagne

VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTRATS

Afin d'élaborer la prochaine génération de contrats de territoire, un appel à projets auprès des services de la Communauté de Communes, des communes, des syndicats et du Conseil de développement doit être lancé en 2012 afin de recueillir l'ensemble des projets sur le territoire. Le traitement de cet appel à projets permettra d'effectuer, au premier semestre 2012, un pré-arbitrage sur les projets à proposer dans le cadre des prochaines générations de contrats CTD et du CTU. La négociation, avec le Conseil général et le Conseil Régional, pour finaliser les nouveaux contrats de territoire est prévue au deuxième semestre 2012 pour une signature fin 2012. En parallèle, le Conseil général, le conseil Régional et l'État souhaitent apporter un accompagnement spécifique au territoire d' Erdre & Gesvres compte tenu du projet d'aéroport. Un appel à projets auprès des services de la Communauté de Communes et des Communes doit donc être lancé parallèlement afin de recueillir les besoins du territoire liés au projet d'aéroport.



Se projeter dans l'avenir en assurant la programmation de nos actions définies dans le projet de territoire est l'enjeu au cœur de notre politique financière. Elle se décompose en trois phases : évaluer nos marges financières futures, maîtriser les coûts et évaluer les montants dus aux transferts de compétences. Une politique financière qui tient compte de son environnement en intégrant les évolutions fiscales et institutionnelles de la réforme territoriale en cours.

LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE RÉFORMÉE

2011 a été une année importante pour la fiscalité en raison de l'application effective de la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales. De fait, la Communauté de Communes se voit instituée une fiscalité mixte avec de nouvelles ressources issues de transfert de taxes auparavant perçues par le département et la région et la création de nouvelle contribution pour les entreprises.

- 7,95% des recettes de la taxe d'habitation perçues par le département sont transférées à la Communauté de Communes
- 2,56 % des recettes de la Taxe sur Foncier Non Bâti perçues par le département et la région sont transférées à la Communauté de Communes
- Création de la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.), un impôt qui s'adresse aux acteurs économiques perçu par la Communauté de Communes en remplacement de la taxe professionnelle.

La C.E.T. est composée de deux parts :

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée en fonction de la valeur locative des biens de l'entreprise et pour laquelle la Communauté de Communes a la main sur le taux.
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui correspond à 1,5% (taux national) de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En complément, l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxes sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) ont été également transférées à l'intercommunalité.

Au nom du principe d'autonomie financière des collectivités territoriales garantie par la loi organique (Constitution), la Communauté de Communes contribue au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) à hauteur de 356 382 €. Cette somme est répartie ensuite entre les collectivités qui ont un produit de fiscalité inférieur à celui perçu avant la réforme.

Des paliatifs insuffisants pour maintenir le développement d'Erdre & Gesvres

La prospective financière actualisée a fait état d'un besoin de recettes fiscales supplémentaires de 112 000 € par an pour la Communauté de Communes afin de conserver un niveau d'épargne nette suffisant en 2015 pour gérer les équipements structurants et faire face à des dépenses imprévues à ce jour. Les taux suivants ont été votés en 2011.

	taux transféré	taux 2011	évolution
Taux CFE	24.33% (1)	24.75 %	1.75 %
Taxe d'Habitation	7.95%	8.11%	2.01%
Taxe sur le Foncier Bâti	0.00%	0.16%	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	2.56%	2.94%	14.84%

La Communauté de Communes reverse ensuite une partie de sa recette de fiscalité aux 12 communes au moyen de l'attribution de compensation, qui s'est élevée en 2011 à 2 911 443 €.

Cette réforme fiscale ne sera pas sans conséquence financière pour la Communauté de Communes. Rendues attractives par les politiques de développement des parcs d'activités menées par la CCEG, les recettes de la Taxe Professionnelle augmentaient, sur Erdre & Gesvres, de 700 000 € par an, hors évolution du taux. Les nouvelles recettes transférées sont loin de connaître une telle dynamique.

LA SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

Le Pacte financier et fiscal

La Communauté de Communes et les communes ont poursuivi leur travail sur le le pacte financier et fiscal autour de la réduction des inégalités de ressources et la mise en commun de moyens financiers supplémentaires.

Elles ont échangé notamment sur les modalités de redistribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (somme attribuée par l'État aux collectivités), la Taxe sur le Foncier Bâti du secteur économique et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (répartition des ressources fiscales entre les communes et les Communautés de Communes).

D'autres chantiers seront menés sur les compétences intercommunales, la mutualisation, la gestion des équipements pour adopter ce pacte financier et fiscal en 2012.

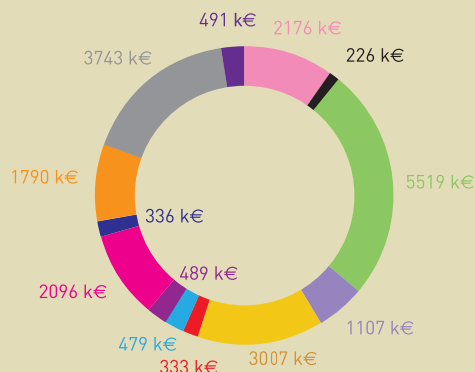
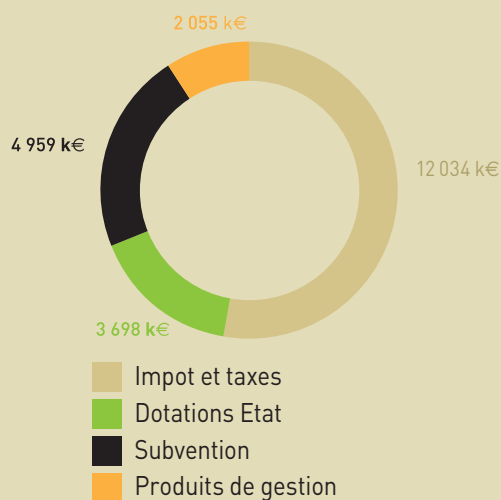
La Dotation de Solidarité Communautaire totale répartie pour 2011 : 833 778 €

- 644 700 € au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement
- 189 078 € au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Les fonds de concours permettent d'attribuer une aide financière aux communes membres afin de contribuer à la réalisation de projets communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire (équipement sportif, structure multi-accueil, ...) En 2011, 187 117 € ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.

Recettes réelles : 22 746 k€

Dépenses réelles : 21 792 k€



- Économie Tourisme
- Dév. durable
- Environnement
- Aménag Espace Infra.
- Enfance Transport
- Culture
- Sports Loisirs
- Service emploi
- Habitat
- Actions solidaires et sociales
- Gestion générale
- Solidarité communes
- Opération financières

LES RESSOURCES

1 K€ = 1 000 €

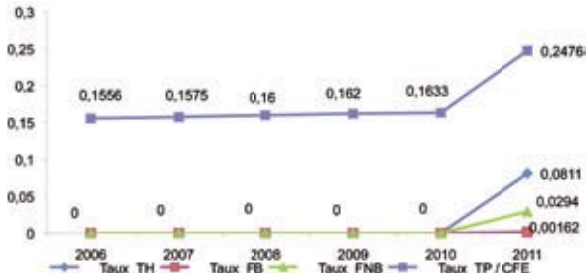
Recettes réelles		22 746 K€	
Impôts et Taxes 12 034 K€	53 %	<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité Intercommunale réformée 7 689 K€ • T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 4 345 K€ 	
Subventions 4 959 K€	22 %	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général pour le transport scolaire 2 111 K€ • Conseil général pour les équipements aquatiques 1 257 K€ • Conseil général pour autres projets ((Plan d'action Foncier, Maison de l'emploi, Mise en place Redevance Incitative-RI...)) 853 K€ • Aides Eco—Emballages 268 K€ • ADEME Programme Local de prévention des Déchets 233 K€ • Conseil Régional (Plan d'action Foncier, actions culturelles...) 50 K€ • C.A.F. Loire-Atlantique (gest° des terrains d'accueil des gens du V.) 48 K€ • Autres (INSEE, Agence de l'eau, Caisse des dépôts...) 139 K€ 	
Dotations de l'État 3 698 K€	16 %	<ul style="list-style-type: none"> • D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement 1 777 K€ • Compensations fiscales sur T.P.U. 1 637 K€ • Dotation d'investissement (FCTVA) 272 K€ • Dotation pour le service CLIC 12 K€ 	
Produits de Gestion et d'Exploitation 2 055 K€	9 %	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes du service transport scolaire (familles-communes) 505 K€ • Vente de terrains des parcs d'activités économiques (PAE) 453 K€ • Subventions sur les budgets annexes d'aménagement de PAE 252 K€ • Redevances Assainissement Non Collectif 231 K€ • Ventes terrains Plan d'action foncier—Habitat 205 K€ • Recettes sur le traitement des déchets recyclables 172 K€ • Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais 97 K€ • Recettes liées à la gestion du personnel 79 K€ • Autres 61 K€ 	
Recettes internes - Autofinancement :		6 478 K€	
• Intégration des résultats 2010		5 948 K€	
• Dotations aux amortissements		530 K€	
Écritures d'ordre :		11 927 K€	
• Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal)		10 960 K€	
• Écritures d'ordre internes au budget principal		967 K€	
TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2011 :		41 151 K€	

LES ACTIONS

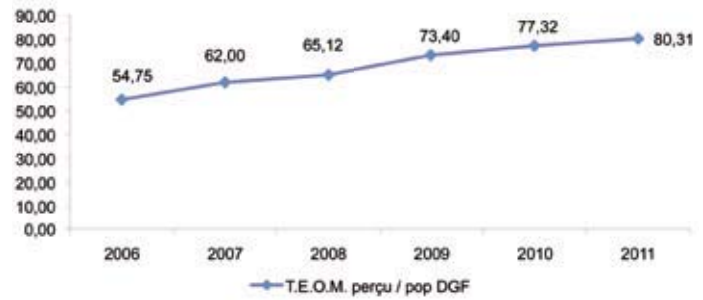
1 K€ = 1 000 €

Dépenses réelles		21 792 K€
Environnement 5 519 K€	25.5 %	<ul style="list-style-type: none"> Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchèteries 4 107 K€ Mise en place redevance incitative (équipement, étude, communication....) 852 K€ Services généraux associés 214 K€ Contrôle des assainissements non collectifs 250 K€ Equipements pour déchèteries, points recyclages et ordures ménagères 60 K€ Autres (études, communication...) 36 K€
Enfance Jeunesse Transport 3 007 K€	14 %	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du transport scolaire et réseau Lila à la demande 2 681 K€ Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, bourses initiatives) 199 K€ Services généraux associés 127 K€
Économie Tourisme 2 176 K€	10 %	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des nouveaux parcs d'activités (achat terrains, travaux) 1 399 K€ Services généraux associés 338 K€ Gestion des parcs d'activités et atelier relais (entretien+réhabilitat°) 213 K€ Construction de l'hôtel d'entreprises 84 K€ Tourisme (soutien des offices, communication et études) 82 K€ Actions pour le développement économique 60 K€
Habitat 2 096 K€	10 %	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat et les communes 1 987 K€ Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat 61 K€ Services généraux associés 48 K€
Aménagement de l'espace 1 107 K€	5 %	<ul style="list-style-type: none"> Effacement de réseaux pour le compte des communes 529 K€ Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques 346 K€ Services généraux associés 74 K€ Actions pour l'urbanisme (études pôles structurants, ...) 68 K€ Actions pour l'Agriculture 41 K€ Actions autres (Infrastructures, Défense juridique projet aéroport...) 49 K€
Service Emploi Intercommunal 489 K€	2 %	<ul style="list-style-type: none"> Services généraux associés 239 K€ Soutien à mission locale, asso. intermédiaires et chantiers d'insertions 174 K€ Gestion des 2 maisons de l'emploi (Construction en cours, entretien) 76 K€
Sport Loisirs 479 K€	2 %	<ul style="list-style-type: none"> Études des équipements aquatiques + lancement conception équipement Nort 475 K€ Actions diverses (subvent° Association Sportive Erdre et Gesvres... 4 K€
Actions sociales 336 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> Centre Local d'Info. et de Coordination (CLIC) des services à la pers. âgée 144 K€ Accueil des gens du voyage (gestion et réhabilitation des sites) 115 K€ Diagnostic accessibilité aux handicapés 40 K€ Services Généraux Associés 37 K€
Culture 333 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire 134 K€ Services généraux associés 102 K€ Manifestation Tout Petit Festival 97 K€
Développement durable 226 K€	1 %	<ul style="list-style-type: none"> Services Généraux Associés 147 K€ Système d'Information Géographique 28 K€ Actions diverses (Agenda 21, Conseil de développement, Observatoire) 51 K€
Gestion générale 1 790 K€	8.5 %	<ul style="list-style-type: none"> Services Généraux Associés 1 053 K€ Gestion générale (gestion du siège, contrats...) 333 K€ Communication (publication et sites Internet) gestion parc informatique 321 K€ Entretien des bornes incendies 83 K€
Solidarité reversement communes 3 743 K€	17 %	<ul style="list-style-type: none"> Attribution et compensation de la T.P.U. 2 911 K€ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) part principale 645 K€ Fonds de Concours 187 K€
Emprunts 491 K€	2 %	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement d'emprunt 372 K€ Intérêts 119 K€
Écritures d'ordre :		12 891 K€
• Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et des flux financiers des BA vers le budget principal		10 960 K€
• Écritures d'ordre internes au budget principal		967 K€
• Amortissement et ICNE		528 K€
• Intégration des résultats 2010		436 K€
Excédent de financement (hors reste à réaliser)		6 468 K€
TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2010 :		41 151 K€

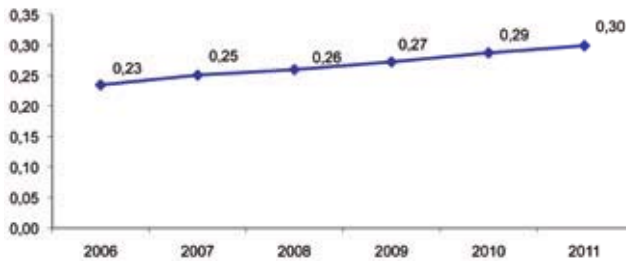
TAUX DE LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE



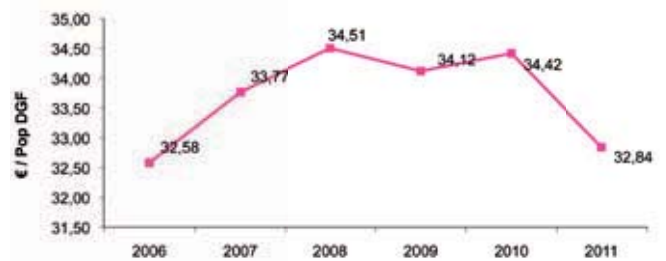
EVOLUTION DE LA TEOM



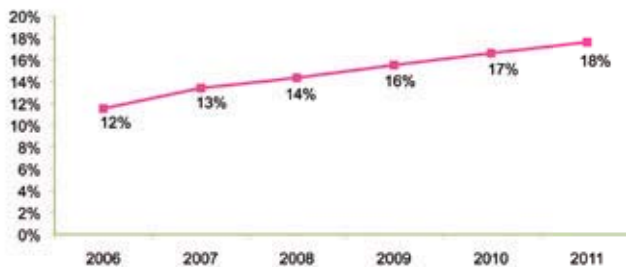
COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE



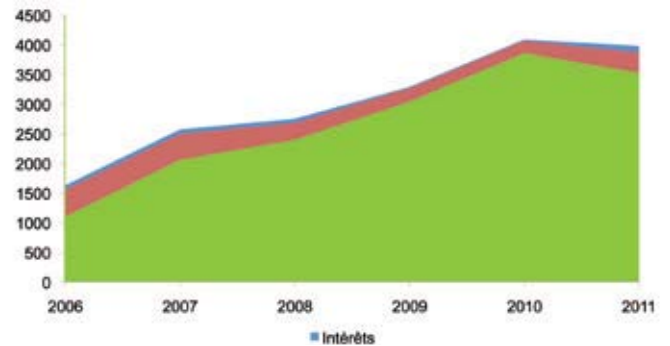
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT HORS DOTATION DE COMPENSATION



PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE



RATIOS DE DETTE



RATIOS FINANCIERS

1 - DRF hs travaux en régie / Population	190,6	192,2	209,3	220,9	225,1	245,7
2 - Produit 4 taxes / Population	90,9	100,4	111,5	124,4	137,3	113,2
3 - Recettes réelles fct / Population	221,5	265,1	287,7	287,0	304,5	323,2
4 - Dépenses d'équipt brut / Population	53,9	95,8	148,1	93,7	104,6	98,3
5 - Encours de dette (31/12) / Population	39,7	30,6	24,9	20,4	79,6	71,7
6 - DGF(dot interco.+compensat° TP) / Populat°	63,0	64,1	65,0	64,6	64,5	58,2
7 - Charges Personnel / Dép. réelles fct	12%	13%	14%	16%	17%	18%
8 - Coeff. mobilisation du pot. fiscal	1,209	1,291	1,352	1,344	1,330	1,100
9 - Dép. fct yc remb. dette / RRF	90%	76%	75%	78%	75%	78%
10 - Dép. d'équipt brut / RRF	24%	36%	51%	33%	34%	30%
11 - Encours de dette (31/12) / RRF	18%	12%	9%	7%	26%	22%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

La conduite du projet de territoire et des projets de la collectivité repose sur les élus qui impulsent les politiques publiques et les agents qui, au quotidien, les mettent en œuvre. Les ressources humaines et la formation professionnelle sont des moyens indispensables pour maintenir et assurer un fonctionnement optimal de la collectivité. Depuis 2008, la Communauté de Communes s'est dotée de nouveaux services donnant une autre dimension à la collectivité à laquelle la gestion des ressources humaines doit répondre.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2011, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 86 agents, soit une augmentation de l'effectif de 22,2% par rapport à 2010. Une tendance qui vient confirmer et accentuer celle amorcée entre 2009 et 2010 (+12,5%). 13 agents ont fait leur arrivée et 3 ont quitté la Communauté de Communes au cours de l'année. L'année 2011 a vu le lancement de projets d'envergure qui ont des impacts sur la gestion administrative et technique de la collectivité, à l'exemple du lancement de la nouvelle politique déchets, les équipements aquatiques, la Maison de l'Emploi et de la Formation...

DU NOUVEAU DU CÔTÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Après des élections qui se déroulent en septembre 2010, le Comité Technique Paritaire (CTP) de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a été officiellement investi le 12 janvier 2011. Organe consultatif et instance de dialogue social, il est composé de deux collèges, l'un représentant les élus et l'autre le personnel.

• Les membres du CTP :

3 représentants élus titulaires

Jean GOISET
Jean-Luc DURAND
Albert FREMONT

3 représentants élus suppléants

Joseph TESTARD
Christian BUREAU
Philippe TROTTE

3 représentants agents titulaires

Jean-Luc BROCHU
Wilfried BRAUD
Laurence PARC

3 représentants agents suppléants

Nathalie BOUE
Didier ARBELET
Christine COUROUSSE

• Les missions du CTP :

Le Comité technique paritaire donne un avis sur les questions qui touchent à l'organisation de la collectivité comme le régime indemnitaire, l'organisation des services, les délégations de service public...

Il intervient également sur les conditions générales de fonctionnement des services, notamment sur les modalités d'organisation du temps de travail (aménagement des horaires, compte épargne temps, organisation du service à temps partiel, ...), l'élaboration et la modification du plan de formation du personnel et du règlement de intérieur de la collectivité ou encore les modifications de la durée hebdomadaire d'un poste.

• Une 1^{ère} année de fonctionnement sur les chapeaux de roues :

Pour sa première année de fonctionnement, le CTP a entamé un chantier d'envergure visant à la refonte du régime indemnitaire des agents de la Communauté de Communes. Une remise à plat totale qui doit aboutir en 2012 sur la mise en application d'un régime indemnitaire qui se veut objectif, équitable et cohérent pour l'ensemble du personnel .



LA DÉMARCHE DE PROJET : UNE ACTION COLLABORATIVE

La direction de la Communauté de Communes, dans le cadre du projet d'administration à mettre en action, a souhaité que les agents en charge de projet dans les différents services bénéficient d'une formation-action sur la démarche de projet dans l'objectif de relancer la culture du projet et le travail collaboratif au sein de la structure. En effet, Erdre & Gesvres doit faire face à une montée en puissance de ses missions ainsi qu'à un programme de projets qui doit traduire les engagements des élus et qui se heurte parfois à de fortes contraintes d'emploi du temps.

Les objectifs de cette action résident dans le partage des expériences et l'harmonisation des pratiques existantes, aujourd'hui disparates, et dans la production d'outils et supports communs à tous les services de manière homogène ; cette dernière phase d'action reste à finaliser sur 2012.

LE PLAN DE FORMATION INTERCOMMUNAL (PFI) 2011

De la petite enfance, au management en passant par la bureautique et la gestion du personnel, 250 jours ont été consacrés à la formation pour développer les compétences des 108 agents des communes du territoire qui ont participé à différentes actions :

- l'accueil d'un enfant en situation de handicap à la gestion des situations difficiles avec les enfants ou encore à l'animation du temps de repas et de l'interclasse pour 34 agents
- management d'équipe pour 12 encadrants de proximité (responsables de site périscolaire, d'équipe de restauration...) souhaitant appréhender les conditions d'exercice et leur rôle de responsable d'équipe en acquérant des techniques et des outils d'encadrement,
- la formation à la mise en page de documents et de supports de communication pour les chargés de communication, à l'utilisation des logiciels de traitement de texte et de tableurs de calculs pour 47 utilisateurs
- la gestion du personnel dans le domaine du régime de retraite pour 15 agents dans le but de maîtriser la gestion complexe des dossiers de retraite.

LA FORMATION EN CHIFFRES

44 agents formés

240 jours de formation





LES AUTRES ACTIONS THÉMATIQUES EN BREF

Dans le domaine des finances : réforme fiscale et incidences sur les budgets intercommunaux, réforme de la taxe professionnelle, de la TVA immobilière, méthodes d'élaboration et d'exécution des budgets.

S'agissant du transport scolaire : formation aux premiers secours, action sur la prévention des conflits.

Dans le domaine du service à la personne : formation sur la stratégie patrimoniale de mise en conformité dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements publics, sur la connaissance et la maîtrise du droit à la personne âgée.

Concernant la communication : la communication au service de la participation des citoyens, les modalités de mise en œuvre des marchés publics de communication.

Dans le domaine de l'emploi : formation sur la facilitation des clauses sociales dans les projets.

Dans le domaine du développement durable : élaboration du programme d'actions à une évaluation de la démarche Agenda 21.

Dans le domaine du développement économique : la construction des politiques foncières territoriales.

La formation passe également par la participation à des journées ou rencontres nationales, auxquelles certains responsables de direction ont participé, notamment sur la Réforme et les impacts organisationnels et managériaux, Vers une gestion communautaire de l'urbanisme, la Communication et développement durable, la Conduite d'une politique culturelle à l'échelle intercommunale.

Le Plan de Formation Intercommunal (PFI) 2011

108 agents formés dans le cadre de la coordination du PFI
250 jours de formation





Crédits photos : INSEE / Conseil de Développement / AURAN / Mairies de Sucé-sur-Erdre et de Vigneux de Bretagne / EDENN / Eco-emballages / Conseil général de Loire-Atlantique / Conseil Régional / Bodin Chateaufort / BVL / Boucheton.

Conception : OUTREMER 02 40 60 02 40

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

www.cceg.fr



1 rue Marie Curie
Parc d'Activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél. : 02 28 02 22 40

Fax : 02 28 02 22 47

e-mail : contact@cceg.fr